

*Rapport du Tribunal cantonal
pour l'année 2010*



**RAPPORT DU TRIBUNAL CANTONAL
A L'INTENTION DU PARLEMENT
SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN 2010**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément à l'article 42 de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura, le Tribunal cantonal vous soumet son rapport annuel sur l'administration de la justice dans le canton durant l'année 2010.

Pour les autorités judiciaires de première instance, il est renvoyé aux rapports respectifs de ces autorités, qui figurent dans le présent document.

I. Remarques préliminaires

1. L'année 2010 a été marquée principalement par les dispositions qu'il a fallu prendre pour assurer la mise en œuvre, dès le 1^{er} janvier 2011, des nouvelles procédures pénale et civile impliquant notamment des modifications dans l'organisation judiciaire.

Les travaux destinés à aménager les locaux supplémentaires pour le Ministère public et le Tribunal de première instance n'ont débuté qu'en octobre 2010 et se poursuivront jusqu'en été 2011. Des solutions provisoires ont dès lors dû être trouvées pour que le personnel judiciaire et en particulier celui du Ministère public puisse travailler dans des conditions acceptables dès le 1^{er} janvier 2011. Les nouveaux locaux du Ministère public aménagés dans l'ancien appartement du geôlier ont été disponibles un mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure pénale.

Magistrats et greffiers du Tribunal cantonal ont dispensé et suivi plusieurs cours de formation en vue de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, des nouveaux codes de procédure civile et pénale suisses.

Le personnel administratif du Tribunal a également été initié aux nouveaux codes puisque ceux-ci entraînent des changements de pratique dans la gestion des affaires.

Par une modification du 15 juin 2010, le Tribunal cantonal a adapté son règlement sur le stage et les examens d'avocat à l'évolution des législations fédérale et cantonale. Il s'agissait, en particulier, d'intégrer dans les matières d'examen les nouveaux codes de procédures fédéraux (Code de procédure pénale et Code de procédure civile). La matière des cours dispensés aux avocats stagiaires a, elle aussi, été adaptée, compte tenu du nouveau droit.

2. Dans son rapport de l'année précédente, le Tribunal cantonal faisait état de la séance qu'il a tenue avec le Gouvernement le 17 novembre 2009 au sujet du déroulement du processus de surveillance informatique du personnel de l'Etat qui avait débuté à la fin de l'année 2008 et qui s'est poursuivi en 2009. Le Tribunal cantonal avait rédigé un rapport concernant la surveillance informatique au sein des autorités judiciaires. Il avait été convenu, à l'issue de la séance, que le Gouvernement prendrait position sur ce rapport et qu'un groupe de travail serait mis sur pied afin de fixer le cadre légal de la surveillance informatique au sein de la fonction publique, en particulier au sein des autorités judiciaires. Il était également prévu que ce groupe de travail étudie les structures permettant d'accroître l'autonomie informatique des tribunaux.

Une séance préparatoire s'est tenue le 26 mai 2010 au siège du Service de l'informatique (SDI), en présence du chef du Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines, ministre en charge du SDI, de représentants de ce service et d'une délégation du Tribunal cantonal. A cette occasion, il a été décidé que le groupe de travail serait composé de représentants des autorités judiciaires, de la Commission cantonale de la protection des données et de l'administration, avec mission de préparer les principes directeurs en matière d'utilisation des moyens de communication et de surveillance informatiques, principes devant ensuite être concrétisés par une ordonnance du Gouvernement, et de faire des propositions concernant les mesures structurelles propres à assurer la confidentialité des données de la justice. Cependant, par courrier du 2 juin 2010, le Gouvernement a informé le Tribunal cantonal qu'il ne prendrait pas position sur son rapport du 5 novembre 2009 relatif à la procédure de contrôle des accès à internet, au motif qu'un examen de la validité de ladite procédure était en cours auprès de la CPD, le Gouvernement entendant réserver sa position dans le cadre de la procédure diligentée par cette autorité. Dans ce courrier, le Gouvernement ne s'exprimait pas au sujet de la constitution du groupe de travail dont il avait été question lors des deux séances susmentionnées.

Dans sa détermination du 5 juillet 2010, le Tribunal cantonal a relevé que la position du Gouvernement dans les procédures en cours devant la CPD ne pouvait pas constituer une réponse spécifique à la problématique de la

surveillance informatique au sein des autorités judiciaires. Pour faire avancer le dossier, il a décidé de remettre son analyse du 5 novembre 2009 à la Commission de la justice, ce qui a été fait suite à la séance de cette commission le 18 août 2010.

Depuis lors, le groupe de travail dont il avait été question n'a pas été constitué. Au jour de la rédaction du présent rapport, la CPD n'a pas encore rendu de décisions dans les procédures pendantes devant elle.

II. Personnel judiciaire du Tribunal cantonal

Durant l'exercice écoulé, une nouvelle cheffe de chancellerie, Mme Valérie Flückiger, a été désignée en remplacement de la personne dont l'engagement n'a pas été renouvelé à fin novembre 2009 à l'issue du temps d'essai. Mme Flückiger a été engagée à 70 %. Les 30 % restants ont été attribués à une nouvelle secrétaire, Mme Lucile Grillon.

A la fin de l'année 2010, Mme Frédérique Comte, greffière, a été élue par le Parlement à un poste de procureure du nouveau Ministère public. Un greffier en remplacement a été désigné pour une durée déterminée en la personne de M. David Cuenat, jusqu'à ce que le poste vacant soit pourvu.

Au cours de l'exercice écoulé, M. Quentin Ribeaud a obtenu son CFC d'employé de commerce, alors que Mme Cosette Domont a commencé son apprentissage.

III. Activités judiciaires du Tribunal cantonal

Il ressort des statistiques présentées ci-après que, globalement, le volume des affaires introduites durant l'année 2010 a été supérieur de 5 % à la moyenne des cinq années précédentes. Le nombre des affaires liquidées l'année dernière est lui aussi supérieur (de 8 %) à la moyenne des cinq années précédentes.

IV. Autres observations

1. Le Tribunal cantonal a mis sur pied un groupe de travail chargé de modifier d'autres actes législatifs que ceux adoptés dans le courant de l'année 2010 par le Parlement. Ce groupe de travail a formulé des propositions, reprises par le Tribunal cantonal, que celui-ci a adressées au Chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police. Il a ainsi invité le Gouvernement à présenter un projet de modification de la loi concernant la profession

d'avocat dans ses dispositions relatives à la formation des avocats et à la Commission des examens d'avocat. Il a en outre proposé une révision de l'ordonnance concernant l'exercice de la fonction de magistrat judiciaire à mi-temps. Le Gouvernement a d'ores et déjà donné suite à cette dernière proposition. Il a en effet adopté, le 30 novembre 2010, une nouvelle ordonnance concernant l'exercice de la fonction de juge et de procureur à temps partiel qui abroge l'ordonnance du 30 avril 2002.

2. Le Tribunal cantonal a apporté sa contribution à l'élaboration du projet de loi sur l'archivage. Il s'est penché en particulier sur la problématique des délais de conservation des dossiers judiciaires et sur l'accès du public aux archives judiciaires durant les délais de protection.
3. De concert avec l'archiviste cantonal, l'ensemble de la problématique des archives du Tribunal cantonal a été revu. A cette fin, une étudiante de l'Université de Mulhouse, Mme Carine Pomodoro, domiciliée à Belfort, a effectué un stage au Château de Porrentruy dans la perspective de l'obtention d'un master en sciences de l'information et métiers de la spécialité archivistique. Durant sa période de stage de 4 mois, Mme Pomodoro a mis en place un système d'archivage pour le Tribunal cantonal. A la fin de son stage, elle a été engagée pour une durée de 6 mois pour mettre en œuvre le plan de classement qu'elle a élaboré durant son stage.
4. A la fin de l'année 2010, le Tribunal cantonal a fait part au Gouvernement de sa prise de position au sujet du projet de convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. S'il a estimé que le projet devrait permettre d'assurer efficacement la protection des données et de la transparence, le Tribunal cantonal a émis des réserves importantes sur l'organisation du projet, notamment au sujet des liens entre le préposé et la Commission de protection des données tels que prévus dans le projet de convention et sur la possibilité de saisir, sur recours, deux instances judiciaires séparées, à savoir le Tribunal cantonal jurassien et le Tribunal cantonal neuchâtelois. Cette prise de position peut être consultée sur le site internet du Tribunal cantonal (<http://www.jura.ch/JUST/Instances-judiciaires/Tribunal-cantonal.html>).
5. Le site internet du Tribunal cantonal a d'ailleurs été complété durant l'année 2010 par de nouvelles rubriques. En plus de celles qui ont été introduites en 2009 (sommaire de la Revue jurassienne de jurisprudence et circulaires du Tribunal cantonal), on y trouve les arrêts importants les plus récents, les communiqués de presse et les prises de position.
6. Le 26 août 2010, le Tribunal cantonal a organisé la rencontre traditionnelle des trois pouvoirs (Bureau du Parlement, Gouvernement, Tribunal

cantonal). Cette rencontre s'est tenue à Delémont et avait pour thème la protection de l'enfant. A cette occasion, les participants ont pu assister à un exposé de M. Jean Zermatten, directeur de l'Institut international des droits de l'enfant et vice-président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU. L'orateur a développé le thème de sa conférence en regard notamment de la Convention des droits de l'enfant.

7. Le Tribunal cantonal a participé à l'enquête de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) organisée sous l'égide du Conseil de l'Europe. A cette fin, il a été répondu au questionnaire très fouillé portant sur l'évaluation des systèmes judiciaires.
8. Le Tribunal cantonal a également pris position au sujet d'un certain nombre de projet législatifs de la Confédération et du canton (notamment projet de loi sur la justice des mineurs, réforme du droit des sanctions).
9. Le Tribunal cantonal a été invité à participer, le 8 mars 2010, à une séance d'information interactive de l'Assemblée interjurassienne. Cette séance a eu lieu à Tramelan en présence des membres des autorités judiciaires du canton du Jura et du Jura bernois.
10. Il convient enfin de relever que des cours ont été organisés dans le cadre de la formation des avocats et des notaires stagiaires. Ces cours ont été suivis par une vingtaine de personnes.

**Le président du Tribunal cantonal
pour 2010**

Pierre Broglin

1. Nombre d'affaires introduites

1. Nombre d'affaires introduites					
	en 2006	en 2007	en 2008	en 2009	en 2010
Cour constitutionnelle	5	3	1	6	4
Cour civile	140	111	134	155	150
Chambre administrative	135	169	132	150	151
Chambre des assurances	179	185	139	162	154
Cour des poursuites	18	26	29	24	29
Chambre d'accusation	37	33	43	49	47
Cour pénale	31	44	28	33	37
Cour criminelle	1	2	1	4	4
Cour de cassation	2	0	0	4	0
Total	548	573	507	588	576

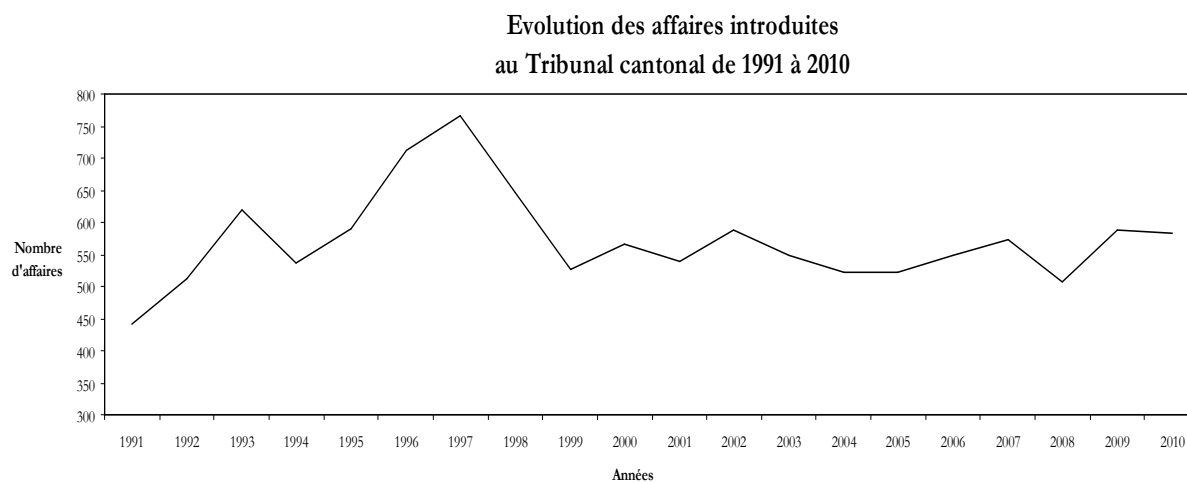
2. Nombre d'affaires liquidées

2. Nombre d'affaires liquidées					
	en 2006	en 2007	en 2008	en 2009	en 2010
Cour constitutionnelle	7	0	1	5	5
Cour civile	131	127	126	141	157
Chambre administrative	131	156	151	147	140
Chambre des assurances	174	183	154	155	165
Cour des poursuites	15	28	27	27	27
Chambre d'accusation	40	37	36	51	55
Cour pénale	35	39	30	36	34
Cour criminelle	1	2	0	4	5
Cour de cassation	2	0	0	1	3
Total	536	572	525	567	591

3. Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année

3. Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année					
	en 2006	en 2007	en 2008	en 2009	en 2010
Cour constitutionnelle	0	3	0	1	0
Cour civile	60	43	51	65	58
Chambre administrative	45	58	39	41	52
Chambre des assurances	125	127	112	119	108
Cour des poursuites	4	2	4	1	3
Chambre d'accusation	8	4	11	9	1
Cour pénale	8	13	11	8	11
Cour criminelle	1	1	1	1	0
Cour de cassation	2	0	0	3	0
Total	253	251	229	248	233

Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 1991 à 2010



A. Cour constitutionnelle

Au début de l'année 2010, une procédure était en cours. Celle-ci est devenue sans objet. Quatre nouvelles affaires ont été introduites devant la Cour constitutionnelle. Toutes celles-ci ont été liquidées en 2010 par des décisions d'irrecevabilité.

**Le président de la
Cour constitutionnelle**

Pierre Broglin

B. Cour civile

Ce sont 150 affaires qui ont été introduites en 2010, ce qui représente un nombre relativement important. Maints dossiers ont été déposés en fin d'année. Ce nombre élevé pourrait s'expliquer du fait que, selon les dispositions transitoires du nouveau Code de procédure civile, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ancien droit de procédure, que les praticiens maîtrisent mieux, reste applicable aux affaires introduites avant fin 2010 (art. 404 CPC). En outre, dans ce cas, les justiciables ont la possibilité de recourir devant une seconde Cour civile composée d'autres juges et d'un autre greffier (art. 14 LiCPC).

Désormais, sous réserve de rares exceptions, le juge civil est compétent pour statuer sur toutes les affaires civiles, indépendamment de la valeur litigieuse.

Par ailleurs, les conciliations introduites devant la Cour civile avant le 31 décembre 2010 et qui n'avaient pas été traitées à cette date ont été transmises au juge civil du Tribunal de première instance au début de l'année 2011 comme objet de sa compétence, conformément à la Circulaire no 11 de la Cour civile du 24 novembre 2010 et pour faire suite à l'entrée en vigueur du CPC. Une quinzaine d'affaires sont concernées.

Le président de la Cour civile

Pierre Theurillat

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites en cours d'année		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Instructions	21	21	19	19	40	40
Appels	8	12	43	36	51	48
Pourvois en nullité	1	0	4	9	5	9
Affaires de justice et divers	12	10	34	29	46	39
Conciliations	9	22	55	57	64	79
Total	51	65	155	150	206	215

	Liquidées par jugement		Liquidées d'une autre manière		Total		Reportées sur l'année suivante	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Instructions	5	3	14	12	19	15	21	25
Appels	26	23	13	16	39	39	12	9
Pourvois en nullité	5	5	0	3	5	8	0	1
Affaires de justice et divers	24	19	12	12	36	31	10	8
Conciliations	8	20	34	44	42	64	22	15
Total	68	70	73	87	141	157	65	58

	Recours au TF*	
	2009	2010
Instructions	3	0
Appels	6	6
Pourvois en nullité	0	0
Affaires de justice et divers	2	0
Conciliations	0	0
Total	11	6

Six recours ont été adressés au Tribunal fédéral en 2010 : 2 ont été déclarés irrecevables, 3 ont été rejetés et 1 a été partiellement admis.

C. Chambre administrative

En 2010, la Chambre administrative a enregistré 151 nouvelles affaires, soit 7 % de plus que la moyenne des cinq années précédentes (141). Le nombre des affaires liquidées en 2010 (140) est quelque peu inférieur à la moyenne des cinq années antérieures (143).

En ce qui concerne la répartition des affaires en fonction des divers domaines, le seul changement significatif par rapport aux années précédentes est intervenu dans le domaine des procédures se rapportant à des privations de liberté à des fins d'assistance (PLAFA), qui ont été nettement moins nombreuses.

Le nombre des affaires non liquidées à la fin de l'année 2010 (52) est supérieur à la moyenne des cinq années précédentes (45), ce qui peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'affaires enregistrées lors de l'année sous revue.

Au 1^{er} janvier 2011, l'entrée en vigueur de la révision de la loi d'organisation judiciaire entraîne un changement d'appellation de la Chambre administrative, qui devient la Cour administrative.

**Le président de la
Chambre administrative**

Pierre Broglin

	Affaires pendants au 01.01		Affaire introduites durant l'année		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Actions	2	2	5	3	7	5
Administratif général	3	4	8	10	11	14
Aménagement du territoire	3	10	11	6	14	16
Divers	12	4	36	45	48	49
Etrangers	3	1	5	10	8	11
Fiscal	5	2	4	7	9	9
Fonction publique	5	10	13	10	18	20
Frais et dépens	0	0	2	4	2	4
Juge administratif ¹	1	1	6	7	7	8
Marchés publics	1	0	4	6	5	6
Tutelles (y.c. PLAFAs)	1	2	52	41	53	43
Droit foncier rural	2	5	4	2	6	7
Total	38	41	150	151	188	192

¹ recours c/ jugement

	Affaires liquidées						Total des affaires liquidées		Affaires reportées sur l'année suivante	
	Recours admis en tout ou partie		Recours rejetés		Autres issues					
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Actions	0	0	0	0	5	3	5	3	2	2
Administratif général	2	3	1	3	4	6	7	12	4	2
Aménagement du territoire	1	2	2	4	1	4	4	10	10	6
Divers	14	12	14	12	16	13	44	37	4	12
Etrangers	1	4	6	5	0	2	7	11	1	0
Fiscal	1	0	2	3	4	2	7	5	2	4
Fonction publique	1	9	2	2	5	0	8	11	10	9
Frais et dépens	1	1	1	0	0	0	2	1	0	3
Juge administratif	2	0	2	2	2	1	6	3	1	5
Marchés publics	0	1	0	1	5	1	5	3	0	3
Tutelles	2	5	9	7	40	27	51	39	2	4
Droit foncier rural	0	2	0	3	1	0	1	5	5	2
Total	25	39	39	42	83	59	147	140	41	52

Dix recours ont été déposés au Tribunal fédéral. Trois d'entre eux ont été déclarés irrecevables, trois autres ont été rejetés et un partiellement admis. Un recours déposé en 2009 vient d'être admis. Les autres ne sont pas encore jugés.

D. Chambre des assurances

En 2010, 154 nouvelles affaires ont été introduites devant la Chambre des assurances, soit 9 affaires de moins qu'en 2009. 119 affaires étaient pendantes au 1^{er} janvier 2010.

Au cours de l'exercice écoulé, la Chambre des assurances a liquidé 165 affaires. 108 affaires ont été reportées sur l'exercice 2011.

Le volume des nouvelles affaires, qui reste élevé par rapport à l'exercice 2008, a légèrement diminué par rapport à celui de 2009, ce qui a permis de réduire quelque peu le nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2010.

Au 1^{er} janvier 2011, l'entrée en vigueur de la révision de la loi d'organisation judiciaire entraîne un changement d'appellation de la Chambre des assurances, qui devient la Cour des assurances.

Le président de la Chambre des assurances

Philippe Guélat

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites durant l'année		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
AVS	10	14	14	6	24	20
AI	55	58	81	73	136	131
AFA	0	0	0	0	0	0
APG	0	0	0	0	0	0
AFA	3	4	7	2	10	6
AMAL	2	7	8	13	10	20
PC à l'AVS/AI	8	6	6	6	14	12
LAA	21	17	25	33	46	50
AM	1	1	0	0	1	1
ACH	6	6	12	12	18	18
LPP	6	6	9	9	15	15
Total	112	119	162	154	274	273

	Demandes adjudgées, totalement ou partiellement		Demandes rejetées		Autres issues		Total des affaires liquidées		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
AVS	2	7	4	4	4	1	10	12	14	8
AI	32	35	27	29	19	16	78	80	58	51
AFA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AFA	1	2	0	3	5	1	6	6	4	0
AMAL	2	3	0	6	1	2	3	11	7	9
PC à l'AVS/AI	1	3	2	3	5	3	8	9	6	3
LAA	10	7	14	17	5	2	29	26	17	24
AM	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0
ACH	3	3	5	6	4	2	12	11	6	7
LPP	5	8	3	1	1	0	9	9	6	6
Total	56	68	55	70	44	27	155	165	119	108

13 affaires portées au Tribunal fédéral, 3 rejetées, 1 irrecevable, 1 retrait et 8 en cours.

E. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances

1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie

Au début de l'année 2010, deux affaires étaient en suspens. L'une d'entre elle s'est achevée par un arrangement et dans l'autre une décision incidente a été rendue. Cette affaire a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral non encore jugé au moment de la rédaction du présent rapport.

Une seule affaire a été introduite en 2010. Elle s'est terminée par un arrangement.

**Le président du Tribunal arbitral
en matière d'assurance-maladie**

Pierre Broglin

2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents

Au début de l'année 2010, une affaire était en suspens. Elle s'est liquidée par un arrangement. Aucune nouvelle affaire n'a été introduite en 2010.

**Le vice-président du Tribunal arbitral
en matière d'assurance-accidents**

Pierre Broglin

F. Cour des poursuites et faillites

Conformément à la Circulaire no 21 du 7 septembre 2008, la Cour des poursuites et faillites a sollicité des rapports des trois offices du canton qui ont été inspectés en février 2011. Ainsi que cela a été constaté, ils sont bien gérés et les dossiers sont traités avec compétence et diligence.

Dans le cadre des mesures d'économies instaurées par le Gouvernement, plusieurs innovations ont été introduites en 2010 dans le domaine des poursuites et faillites.

Il convient de relever tout d'abord que la fonction d'agent de poursuite a été supprimée ou le sera (à fin avril 2011 pour le district de Delémont). Dès lors, les préposés ont mis en place un nouveau système de notification des actes de poursuite (par la poste, au guichet, par PostLogistique, par la police et enfin par publication édictale). Le nouveau système, qui est encore en phase expérimentale, donne satisfaction.

La Confédération a ensuite introduit un nouveau système e-LP qui est fonctionnel pour les offices depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le préposé du district des Franches-Montagnes donne, avec des collègues neuchâtelois, une formation commune au personnel des offices des poursuites et faillites des cantons de Neuchâtel et du Jura.

Dans son rapport, il relève que l'année 2010 est l'une des plus importantes en volume de travail. Son collègue de Porrentruy indique une augmentation des notifications de commandements de payer en 2010 par rapport à 2009, qui était déjà une année record. Le nombre des saisies exécutées dans le district de Porrentruy est passé de 6'450 à 6'950 tandis que l'on constate une légère diminution des saisies de salaire et que le nombre des réalisations reste stable. Le nombre des affaires dans le district de Delémont est relativement stable avec toutefois une augmentation des comminations de faillites et des faillites.

La Cour des poursuites et faillites a enregistré 19 plaintes et 10 autres affaires.

Il y a lieu de relever les chiffres suivants relatifs aux trois offices des poursuites et faillites du canton :

	2008	2009	2010
Commandement de payer	27414	29336	29591
Ouverture de faillites	103	98	113
Liquidations de faillites	80	111	99
Saisies exécutoires	17952	19110	20427
Réalisations	5714	5591	6233

Les pertes résultant des procédures de faillites se sont élevées en 2010 à Fr 60'354'639.-.

**Le président de la Cour des
poursuites et faillites**

Pierre Theurillat

G. Chambre d'accusation

En 2010, la Chambre d'accusation a connu une activité similaire à l'année précédente avec 47 affaires introduites, soit 2 de moins qu'en 2009. Compte tenu des affaires pendantes au début de l'année, 56 affaires ont été liquidées en 2010. Une seule a été reportée en 2011 et est actuellement liquidée.

Suite au courrier adressé à la presse par M. Arthur Hublard et intitulé "Où il est question de l'Audit de la police cantonale et de la délation", la Chambre d'accusation a réagi en sa qualité d'autorité de surveillance du Ministère public conformément à l'article 77 Cppj. Elle a requis des renseignements auprès du Ministère public au sujet de sa collaboration avec la police judiciaire, respectivement son commandant. Elle a notamment demandé au Ministère public s'il avait connaissance d'éléments concrets susceptibles d'entraver la poursuite pénale. La procureure générale et la substitute ont été auditionnées.

Aucun grave disfonctionnement n'ayant été mis en évidence, la Chambre d'accusation a mis fin à ses investigations. Elle en a informé le Gouvernement par courrier du 10 décembre 2010.

Les autorités de poursuite pénale ont vécu leur dernière année sous l'empire du Code de procédure pénale jurassienne. En particulier, la Chambre d'accusation disparaît et laisse la place à la Chambre pénale des recours dès le 1^{er} janvier 2011 avec l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse.

Afin de décharger le Ministère public et de préparer l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse, sur proposition du Ministère public et avec l'accord du chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police, conformément aux articles 17 et 44 al. 2 LOJ, plusieurs décisions ont été prises ou prolongées :

- Mme Madeleine Poli Fueg a vu sa désignation comme procureure a.h. des mineurs prolongée jusqu'au 31 décembre 2010 ;
- le taux d'occupation de Mme Valérie Cortat, substitute, a été porté à 70 % ;
- Mme Lysiane Bréchât a été désignée comme procureure extraordinaire du 1^{er} octobre au 31 octobre 2010, la désignation étant toutefois limitée à des actes précis ;
- les juges d'instruction ont été désignés comme procureurs extraordinaires pour des dossiers se liquidant par ordonnance de condamnation, par renvoi au juge pénal ou par enquête préliminaire simple.

Pour le surplus, il y a lieu de relever que les autorités de poursuite pénale s'acquittent de leur tâche avec compétence et diligence.

La présidente de la Chambre d'accusation

Sylviane Liniger Odiet

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites durant l'année		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Recours	7	5	16	29	23	34
Prises à partie	0	1	4	2	4	3
Mises en liberté	1	1	22	10	23	11
Divers	3	2	7	6	10	8
Total	11	9	49	47	60	56

	Liquidées par jugement		Liquidées d'une autre manière		Total		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Recours	18	30	0	3	18	33	5	1
Prises à partie	3	3	0	0	3	3	1	0
Mises en liberté	18	7	4	4	22	11	1	0
Divers	8	8	0	0	8	8	2	0
Total	47	48	4	7	51	55	9	1

Un seul recours a été interjeté au Tribunal fédéral qui l'a rejeté.

Remarques :

La Chambre d'accusation a encore :

- examiné mensuellement les classements du Ministère public et les rapports sur les détenus.
- traité 23 surveillances téléphoniques.

H. Cour pénale

En 2010, la Cour pénale a été saisie de 37 nouvelles affaires. 8 affaires étaient, en outre, pendantes en début d'exercice. Au total, 34 affaires ont été liquidées en 2010 (36 en 2009) et 11 ont été reportées en 2011.

Six affaires ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (4 en 2009). 4 recours ont été rejetés et 2 recours sont toujours pendants.

Le président de la Cour pénale

Daniel Logos

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites en 2010		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Appels	9	5	26	31	35	36
Pourvois	2	0	3	1	5	1
Mineurs	0	2	2	0	2	2
Divers	0	1	2	5	2	6
Total	11	8	33	37	44	45

	Liquidées par jugement		Liquidées par renvoi ou d'une autre manière		Total		Affaires reportées sur l'année suivante		Recours au TF	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Appels	21	18	9	9	30	27	5	9	3	5
Pourvois	3	1	2	0	5	1	0	0	1	1
Mineurs	0	0	0	2	0	2	2	0	0	0
Divers	0	2	1	2	1	4	1	2	0	0
Total	24	21	12	13	36	34	8	11	4	6

I. Cour criminelle

En 2010, la Cour criminelle a été saisie de 4 nouvelles affaires (4 également en 2009). Une affaire était, en outre, pendante en début d'exercice. Au total, 5 affaires ont été liquidées en 2010 (4 en 2008) dans les domaines principaux suivants :

1. libération conditionnelle, préalablement à un internement, d'un condamné le 20 septembre 2007 à une peine privative de liberté de 5 ans ; refus de la libération ;
2. actes d'ordre sexuels commis en 2003 et 2004 à Montfaucon ;
3. brigandage qualifié, vols en bande, etc. commis notamment à Courroux en septembre 2008 ;
4. libération conditionnelle, préalablement à un internement, d'un condamné le 20 septembre 2007 à une peine privative de liberté de 5 ans (reprise de la procédure ensuite du jugement du Tribunal fédéral du 30 août 2010) ; refus de la libération ;
5. assassinat, viol, etc, commis en juin 2008 à Porrentruy.

Quatre affaires (celles mentionnées sous ch. 1, 2, 4 et 5 ci-dessus) ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral ; le premier a été admis et le deuxième rejeté ; les autres recours sont encore pendants devant le Tribunal fédéral.

Au 31 décembre 2010, toutes les affaires relevant de la Cour criminelle ont été liquidées.

Dès le 1^{er} janvier 2011, la Cour criminelle disparaît et les affaires qui relevaient de sa compétence seront jugées par le Tribunal pénal de première instance ; elles pourront ensuite faire l'objet d'un appel devant la Cour pénale du Tribunal cantonal.

**Le président de la
Cour criminelle**

Daniel Logos

J. Cour de cassation

Les trois affaires introduites en 2009 et pendantes début 2010 ont été liquidées. Aucune nouvelle affaire n'a été introduite en 2010.

Deux affaires ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral qui a rejeté le premier recours et déclaré le second irrecevable.

En raison de l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse au 1^{er} janvier 2011, la Cour de cassation disparaît.

La présidente de la Cour de cassation

Sylviane Liniger Odiet

K. Commission des examens d'avocat

Durant l'année écoulée, la Commission des examens d'avocat a tenu deux sessions. Lors de celle de printemps, deux candidat-e-s ont échoué aux épreuves écrites et une aux épreuves orales. En conséquence, aucun brevet d'avocat n'a été délivré lors de cette session. Lors de la session d'automne, deux candidat-e-s ont échoué aux épreuves écrites. Cinq candidats admis à se présenter aux épreuves orales ont passé celles-ci avec succès, de sorte qu'il a été délivré cinq brevets d'avocat.

Le président de la Commission des examens d'avocat

Pierre Broglin

L. Commission des examens de notaire

Session de printemps 2010

Trois candidats étaient inscrits, une pour la première partie des examens et deux pour la deuxième. Tous trois ont réussi. Deux nouveaux brevets de notaire ont aussi été délivrés.

Session d'automne 2010

Aucun candidat ne s'est présenté aux examens.

Par ailleurs, par arrêt du 6 septembre 2010, le Tribunal cantonal a rejeté le recours d'un candidat qui avait échoué pour la troisième fois à la deuxième partie des examens lors de la session de printemps 2009. L'intéressé a toutefois recouru auprès du Tribunal fédéral, qui a rejeté le recours par arrêt du 1^{er} mars 2011 (arrêt 2D_55/2010).

**Le président de la Commission
des examens de notaire**

Vincent Gobat

M. Commissions de conciliation en matière de bail

Les présidents des offices de conciliation ont déposé leur rapport d'activités à la Cour civile conformément à l'article 11 de l'ordonnance concernant les commissions de conciliation en matière de bail et la consignation du loyer (RSJU 182.351).

❖ Delémont

Durant l'exercice 2010, la Commission de conciliation a connu une augmentation de 16 % du nombre de dossiers traités (86 contre 74 en 2009). Les affaires les plus courantes portaient sur des contestations relatives à la résiliation du bail et à des demandes de paiement.

❖ Franches-Montagnes

Le nombre des cas traités est identique à celui de l'année 2009, même si les dossiers deviennent de plus en plus complexes. Le président de l'office de conciliation relève une augmentation des demandes de renseignements, en particulier téléphoniques.

❖ Porrentruy

Durant l'année écoulée, 43 affaires ont été soumises à la Commission de conciliation.

Cette dernière a siégé à 37 reprises. Six affaires restent pendantes à fin 2010.

Le président de la Cour civile

Pierre Theurillat

RAPPORT DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE POUR L'ANNEE 2010

I. Remarques préliminaires

Le présent rapport est établi conformément aux articles 64 al. 1 de la Loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) et 25 du Règlement du Tribunal de première instance (RTPI).

L'exercice 2010 du Tribunal de première instance (TPI) a été essentiellement marqué par les travaux importants de préparation en vue de l'entrée en vigueur des codes fédéraux de procédures pénale et civile (cf. chiffre. III ci-dessous). Dans une moindre mesure, le Tribunal de première instance a également dû préparer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la nouvelle législation cantonale sur les émoluments, en particulier celle du Décret sur les émoluments judiciaires.

II. Personnel

a) *Juges*

Les cinq postes de magistrats attribués au TPI (art. 30 LOJ; en vigueur jusqu'au 31.12.2010) ont été occupés, en 2010, par Damien Rérat, président, Pierre Lachat, vice-président, Carmen Bossart Steulet, Corinne Suter et Pascal Chappuis.

La répartition des affaires entre les juges n'a pas subi de modifications durant l'année 2010.

Conformément à l'article 41 LOJ (en vigueur jusqu'au 31.12.2010), les cinq juges du TPI ont été désignés pour assurer, avec les juges d'instruction, la permanence de l'instruction pénale durant les week-ends et jours fériés.

b) *Greffières*

Les deux postes dont dispose le TPI ont été occupés par Nathalie Brahier, à plein temps, Madeleine Poli Fueg et Laurence Brenlla, toutes deux à mi-temps.

c) *Commis-Greffiers-ères*

A mi-novembre 2010, le TPI a pris congé de Michel Froidevaux qui a fait valoir son droit à la retraite après une activité de plus de 40 ans au service de la justice cantonale. Il sera remplacé dès le 1^{er} janvier 2011 par Anne Wolfer.

A ce jour, l'effectif actuel du personnel administratif des greffes correspond à 9,8 postes à temps complet et se répartit entre les collaboratrices et collaborateurs suivants :

- Christiane Bader-Fridez	50 %	
- Fabienne Baumgartner	100 %	
- Stéphanie Cerf	50 %	
- Muriel Charmillot Dec	50 %	(comptabilité)
- Maryline Courbat	100 %	
- Christine Domont	50 %	
- Michel Froidevaux	100 %	(départ en retraite en novembre, remplacé par Anne Wolfer, dès le 1.1.11)
- Chantal Meyer	50 %	
- Odile Prongué	90 %	
- Sandra Ryser	100 %	
- Alain Steger	100 %	
- Andrée Varrin	100 %	
- Ruth Wermeille	40%	

Le départ en retraite de Michel Froidevaux et la vacance anticipée de son poste durant le 4^{ème} trimestre de l'année 2010 (du fait d'un solde de vacances et d'heures supplémentaires à compenser) ont pu être assumés grâce à un engagement important et efficace de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du TPI. De surcroît, la bonne maîtrise des activités est également réalisée grâce à un très faible taux d'absentéisme de tout le personnel.

d) *Apprenties et stagiaires*

Flanza Govedari-Rogova a terminé avec succès son apprentissage en 2010.

Mégane Reber est en 2^{ème} année d'apprentissage. Vanille Wäspe est en 1^{ère} année d'apprentissage.

18 avocats-es-stagiaires, 1 notaire-stagiaire et 1 étudiante de l'Université de Genève ont accompli des stages au Tribunal de première instance durant l'exercice 2010.

III. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 du Code de procédure pénale et du Code de procédure civile

Hormis les tâches habituelles, l'activité du Tribunal de première instance durant l'année 2010 a porté sur les travaux de préparation en vue de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 du Code de procédure pénale et du Code de procédure civile, notamment :

- **Formation du personnel** : S'agissant de la procédure civile, une demi-journée de formation par commis-greffier a été organisée par le Tribunal de première instance, en collaboration avec le Tribunal cantonal. S'agissant de la procédure pénale, les commis-greffiers ont suivi, dans un premier temps, une demi-journée de formation dispensée par une greffière du Tribunal cantonal. Dans un second temps, les commis-greffiers se sont rendus durant un jour à l'Ecole romande en administration judiciaire, à Neuchâtel, pour participer à un séminaire organisé en commun par les autorités judiciaires jurassiennes et neuchâteloises. De surcroît, chaque collaborateur du tribunal a suivi une formation "e-learning", soit une formation d'environ 4 heures, à distance, par internet, via un logiciel développé sous l'égide de l'Institut suisse de police.
- **Formation des greffières et des juges** : Ceux-ci ont suivi plusieurs séminaires de formation dispensés par diverses institutions, en particulier par les universités romandes, pour acquérir une connaissance approfondie de ces nouveaux codes.
- **Règlement du Tribunal de première instance** : Ce règlement a été revu pour le mettre en accord avec les lois jurassiennes qui ont été modifiées du fait de l'entrée en vigueur des codes fédéraux. Les modifications, approuvées par le Tribunal cantonal, ont été publiées au Journal officiel au courant du mois de janvier 2011.
- **Tribunal des mesures de contrainte** : Le nouveau Tribunal des mesures de contrainte (qui a pour tâche principale de statuer sur les mises en détention provisoire des prévenus, sur réquisition du Ministère public), en fonction dès le 1^{er} janvier 2011, nécessite une permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour ce faire, il a été décidé que tous les juges (soit 6 dès le 1^{er} janvier 2011) assumeront cette permanence, par période d'une semaine, à tour de rôle, accompagné d'un commis-greffier. L'organisation et la mise en place de ce nouveau tribunal se sont faites durant la deuxième moitié de l'année 2010.
- **Attributions des affaires entre les juges et entre les commis-greffiers** : Les nouvelles attributions du Tribunal de première instance (par exemple : la compétence quant à la valeur litigieuse du Juge civil, limitée à Fr 20'000.-, sera illimitée dès le 1^{er} janvier 2011 ; la compétence quant à la quotité d'une peine privative de liberté du Tribunal pénal, limitée à 5 ans, sera entière dès le 1^{er} janvier 2011, c'est-à-dire jusqu'à et y compris la réclusion à vie ; l'instauration du Tribunal des mesures de contrainte ; ...) ont eu pour conséquence que la répartition des affaires entre les juges et entre les commis-greffiers, ainsi que

l'organisation des greffes, ont dû être revues et planifiées au cours de l'année 2010.

- **Locaux** : Plusieurs démarches ont été effectuées en rapport avec les travaux de réaménagement du Palais de justice, du fait de l'entrée en vigueur de ces nouveaux codes, par exemple la participation d'un juge au groupe de travail en charge de cette problématique, la répartition des nouveaux locaux, le déménagement et la suppression d'archives, la commande de mobilier, l'informatisation des postes de travail.
- **Programme informatique de gestion des affaires** : D'importantes modifications ont dû être apportées au programme informatique de gestion des affaires judiciaires "Tribuna", en collaboration étroite avec le Service informatique cantonal.

En conclusion, les juges constatent avec satisfaction que le Tribunal de première instance est prêt pour aborder sereinement l'année 2011 et l'entrée en vigueur des nouveaux codes fédéraux de procédures pénale et civile. La réussite de ces travaux préparatifs est due avant tout à l'engagement sans faille de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Tribunal de première instance, mais également à celui d'autres services de l'administration (ECT, INF, TC, MP, ...), ainsi qu'aux moyens financiers et en effectifs mis à disposition du Tribunal de première instance par le Parlement et le Gouvernement.

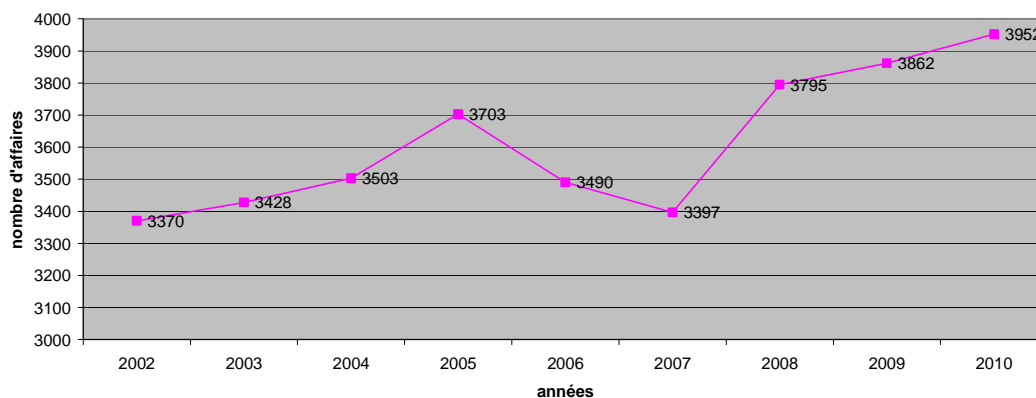
IV. Activités

Le Collège des Juges a tenu 8 séances en 2010, au cours desquelles les questions relatives au suivi général des affaires et au fonctionnement de l'administration judiciaire de première instance ont été notamment traitées. Le Collège a procédé à deux reprises, soit fin juin et fin décembre, à un contrôle approfondi du suivi des dossiers. Il en ressort en substance que les affaires sont traitées avec toute la diligence requise, dans des délais raisonnables, au vu de la charge de travail et des effectifs.

Au 31 décembre 2010, 118 affaires, tous domaines d'activités confondus, étaient pendantes depuis plus d'une année (56 en 2001 ; 76 en 2002 ; 47 en 2003 ; 58 en 2004 ; 72 en 2005 ; 61 en 2006, 64 en 2007, 101 en 2008, 81 en 2009).

En 2010, tous domaines d'activités confondus, 3'952 nouvelles affaires (3'862 en 2009) ont été introduites et 3'925 affaires (3'765 en 2009) ont été liquidées en cours d'exercice.

Affaires reçues par le TPI depuis 2001 tous domaines confondus



Le total des affaires pendantes au 31 décembre 2010 s'élève à 1'244 (1'063 au 31 décembre 2009).

Conformément à l'article 12 de la Loi instituant le Conseil de prud'hommes, les Greffiers-ères du Conseil de prud'hommes donnent des renseignements gratuits sur toute question relevant de la compétence de cette juridiction. C'est ainsi qu'en plus des affaires ressortant de la statistique, 69 personnes (51 en 2009) ont été reçues au greffe pour un entretien à la suite d'une demande de renseignements ou en vue de déposer une requête et il a été donné suite à 794 demandes téléphoniques (756 en 2009).

En application du droit matrimonial, 26 rapports d'audition de mineurs ont été élaborés dans le cadre des procédures traitées en 2010 (52 en 2009). Pour ce faire, les juges civils du Tribunal de première instance ont bénéficié de l'appui du Service social du Tribunal des mineurs.

Pour plus de détails et s'agissant des données chiffrées par secteur, il est renvoyé aux divers tableaux de la statistique du TPI.

Une rencontre avec les juges et greffiers-ères du Tribunal d'arrondissement de Moutier a été organisée à Porrentruy, en vue de procéder à un échange d'expériences professionnelles et de renforcer notre collaboration.

Comme par le passé, des classes du lycée, de Saint-Charles et de l'Ecole professionnelle sont venues assister à des audiences et ont pu s'entretenir à cette occasion avec les magistrats.

V. Archives

Dans le courant de l'été 2009, une collaboration a été instaurée avec M. François Noirjean, archiviste cantonal, aux fins de trouver une solution pour régler le problème de l'archivage des dossiers de la justice de première instance. Un groupe de travail formé d'un juge (Pierre Lachat), d'une greffière (Nathalie Brahier) et de l'archiviste cantonal complété par un spécialiste (M. Philippe Barras) a formulé des propositions pour permettre un tri des archives et une utilisation optimale des locaux du Château. C'est ainsi que depuis le 1^{er} mars 2010 et en principe jusqu'au 28 février 2011, M. Philippe Barras, archiviste professionnel, procède avec efficacité au tri, à l'épuration et au classement des archives du Tribunal de première instance.

VI. Conclusion

Le Collège des Juges du TPI dresse un bilan positif de l'année 2010, tout en constatant que les affaires à traiter sont, de manière générale, de plus en plus complexes et nombreuses.

Malgré l'augmentation constante de la charge de travail qui découle de cette évolution, le Collège considère que la justice de première instance fonctionne de manière adéquate et efficace.

Finalement et comme déjà indiqué sous point III, le Collège des juges considère que le Tribunal de première instance est prêt pour l'entrée en vigueur des codes fédéraux de procédures pénale et civile.

Au nom du Tribunal de première instance

Le président

La greffière

Damien Rérat

Nathalie Brahier

Affaires reçues du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

	2010
- Juge pénal	1246
- Tribunal correctionnel	15
- Droit de la famille et tutelles	543
- Autres affaires civiles	240
- Assistance judiciaire gratuite	375
- Droit des poursuites	1224
- Conseil de Prud'hommes	76
- Tribunal des baux à loyers et à ferme	70
- Droit administratif	73
- Non contentieux administratif	<u>90</u>
- Total	<u>3952</u>

Affaires pendantes depuis plus d'une année

	2010
- Juge pénal	36
- Tribunal correctionnel	0
- Droit de la famille et tutelles	35
- Autres affaires civiles	12
- Assistance judiciaire gratuite	23
- Droit des poursuites	3
- Conseil de Prud'hommes	6
- Tribunal des baux à loyers et à ferme	0
- Droit administratif	3
- Non contentieux administratif	<u>0</u>
- Total	<u>118</u>

Affaires pénales

Juge pénal

<u>Affaires pendantes au 01.01.2010</u>	<u>Affaires introduites en 2010</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2011</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
346	1'246	1'592	1'275	317	36

Tribunal correctionnel

<u>Affaires pendantes au 01.01.2010</u>	<u>Affaires introduites en 2010</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2011</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
11	15	26	24	2	0

Affaires administratives

Droit administratif

<u>Affaires pendantes au 01.01.2010</u>	<u>Affaires introduites en 2010</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2011</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
19	73	92	72	20	3

Non contentieux successoral

<u>Affaires pendantes au 01.01.2010</u>	<u>Affaires introduites en 2010</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2011</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
4	90	94	86	8	0

Affaires civiles

	<u>Affaires pendantes au 01.01.2010</u>	<u>Affaires introduites en 2010</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2011</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
	630	2'382	3'012	2'309	703	73
<i>dont assistance judiciaire</i>	114	375	489	337	152	23

Affaires du droit du travail

<u>Affaires pendantes au 01.01.2010</u>	<u>Affaires introduites en 2010</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2011</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
38	76	114	90	24	6

Affaires du droit du bail à loyer et à ferme

<u>Affaires pendantes au 01.01.2010</u>	<u>Affaires introduites en 2010</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2011</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
18	70	88	69	18	0

RAPPORT DE LA PROCUREURE GENERALE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PENALE PAR LE MINISTERE PUBLIC EN 2010

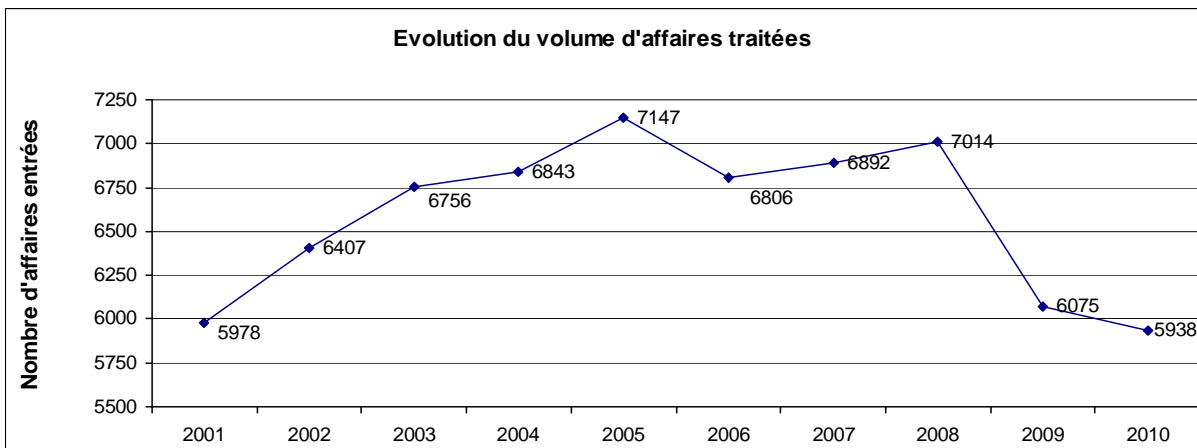
I. CONSIDERATIONS GENERALES

1. L'année 2010 a été une année chargée en vue du passage au nouveau code de procédure pénale suisse (ci-après CPP) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Le Ministère public a dû procéder à l'engagement du personnel administratif supplémentaire, à savoir deux commis-greffiers (ières) à plein temps. Ont été engagées Mmes Régine Ribeaud, domiciliée à Courtételle et Nadia Manghera, domiciliée actuellement à Porrentruy. Le Ministère public a également procédé au remplacement d'une secrétaire à 70 % et a engagé Mme Margrit Crétin, domiciliée à Soulce.

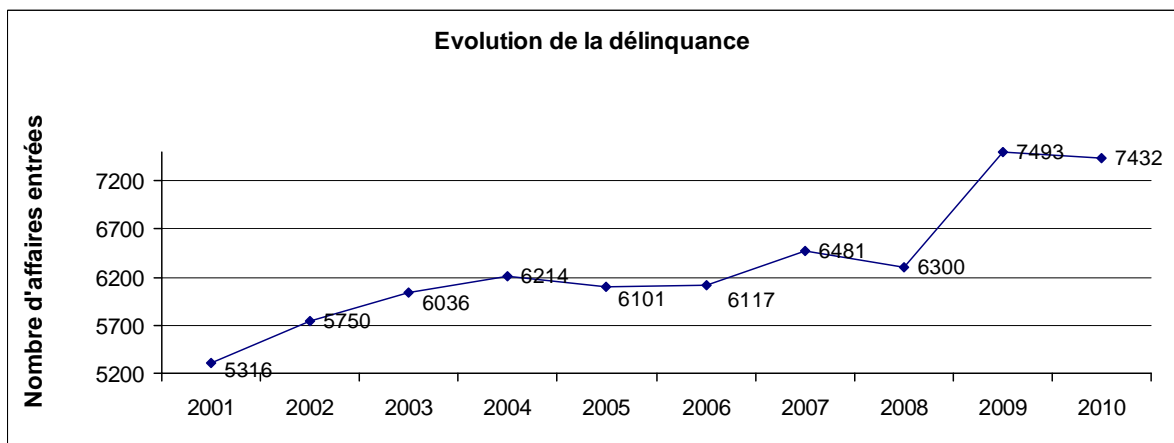
Tout le personnel administratif de la chancellerie du Ministère public a suivi des cours de formation au CPP à l'Ecole romande en administration judiciaire (eraj) à Neuchâtel, à raison d'une journée chacun. Les futures commis-greffières ont en outre suivi le cours formation de base en administration judiciaire, module de base et de procédure pénale, soit au total 4 jours de formation chacune.

2. En 2010, le Ministère public a enregistré au total **5938** nouveaux dossiers, soit 137 de moins que l'année précédente. On note ainsi une relative stabilité du nombre des affaires traitées.
3. On observe la même relative stabilité s'agissant de l'évolution de la délinquance générale en 2010 dans le canton, puisque le nombre d'infractions passe de 7493 pour 2009 à 7432 en 2010, soit une baisse de moins de 1 %.

4. L'évolution du volume d'affaires traitées par le Ministère public se présente ainsi depuis 2001 :



Si on prend en considération que le nombre d'infractions commises pour la même période, l'évolution se présente ainsi :



II. GESTION DES AFFAIRES

1. Statistiques

- Etat des affaires pendantes, enregistrées et liquidées, toutes procédures confondues (nouvelles et 26 LiCPS)

2010	Nombre de dossiers	Nombre de prévenu(e)s
Pendantes au 1.1.2010	319	354
Enregistrées en cours d'exercice 2010	5938	6206
Liquidées en cours d'exercice 2010	5951	6145
Pendantes au 31.12.2010	306	415

- **Types de criminalité**

Le tableau ci-dessous donne la statistique complète des infractions répertoriées en 2010 (si le nombre de 7432 est supérieur à celui des affaires enregistrées - 5938 -, cela s'explique par le fait qu'un rapport de dénonciation peut être dirigé contre plusieurs suspects ou peut comporter plusieurs infractions retenues contre un seul suspect).

Infractions	2009	2010	Var. en %	Infractions	2009	2010	Var. en %
Infr. à la LCR (ivresse /stup.)	433	407	- 6	Infr. à la LiCPS (cond. inconvenante)	186	155	- 16.7
Infr. à la LCR (autres)	2381	2315	- 2.8	Infr. à la LiCCS (mise à ban)	294	207	- 29.6
Infr. à la LCR (AO impayées)	436	300	- 31.2	Infr. à la LAub	31	31	0
CPS (137-172) patrimoine	2210	2550	+ 15.4	Infr. à la LEaux / LPE / LFor / LFE	64	21	- 67.2
CPS (111-136) vie / intégrité physique	247	312	+ 26.3	Infr. à la LCAT	8	10	+ 25.0
CPS (173-179) honneur	209	179	- 14.4	Infr. à la LPA (prot. des animaux)	13	13	0
CPS (180-186) liberté	148	149	+ 0.7	Infr. au DPfeu	11	1	
CPS (187-200) intégrité sexuelle	51	23	- 54.9	Infr. aux dispositions fédérales sur les assurances sociales	47	77	+ 63.8
CPS (213-220) famille	61	51	- 16.4	Infr. à la LTP (transports publics)	60	12	- 80.0
CPS (221-230) incendie / explosion	44	30	- 31.8	Infr. à la LStup	214	230	+ 7.5
CPS (303-311) administration / justice	15	15	0	Infr. à la LEtr	135	142	+ 5.2
CPS Autres	80	117	46.3	Infr. à la LArm	115	85	- 26.1
				Total	7493	7432	- 0.8

Ce tableau fait ressortir l'évolution du type de criminalité dans notre canton dans le courant 2010. Il confirme les différentes tendances observées en 2009, soit :

- le bon taux de paiement des amendes d'ordre est confirmé ;
- l'augmentation de certains genres d'infractions telles que celles contre le patrimoine, mais dans une moindre proportion que l'année 2009, ainsi que celles contre la vie et l'intégrité physique, les infractions aux dispositions fédérales sur les assurances sociales ;
- la diminution des infractions à la LArm.

On observe par contre une nette diminution notamment des infractions :

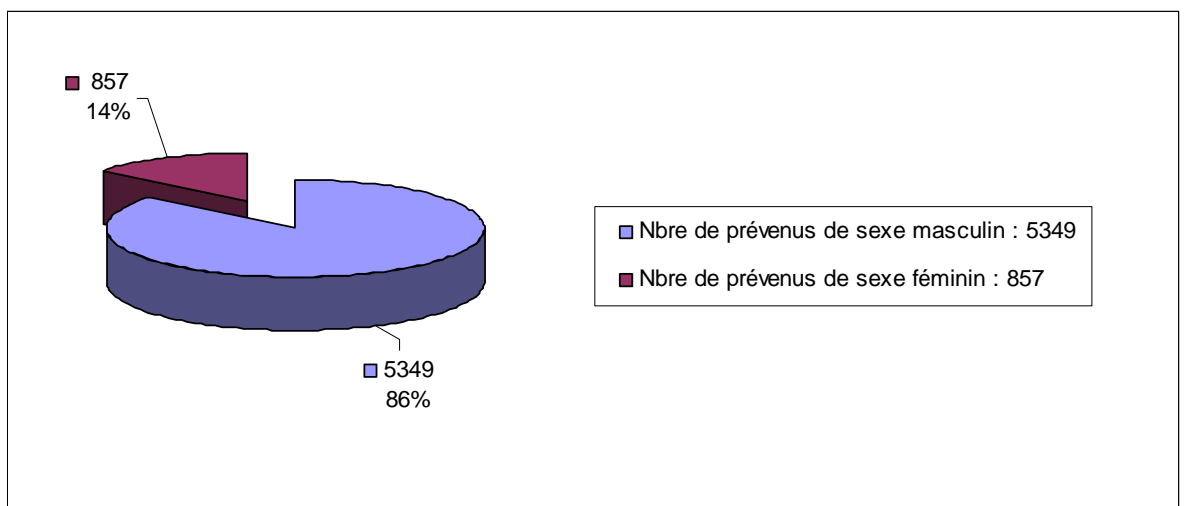
- en matière d'environnement ;
- à la LTP en raison du fait que la resquille n'est plus punissable ;
- contre l'honneur ;
- contre l'intégrité sexuelle.

Les fortes variations sont souvent dues au nombre restreint des cas concernés, de sorte que l'échantillon ne peut pas toujours être considéré comme représentatif d'une réelle tendance.

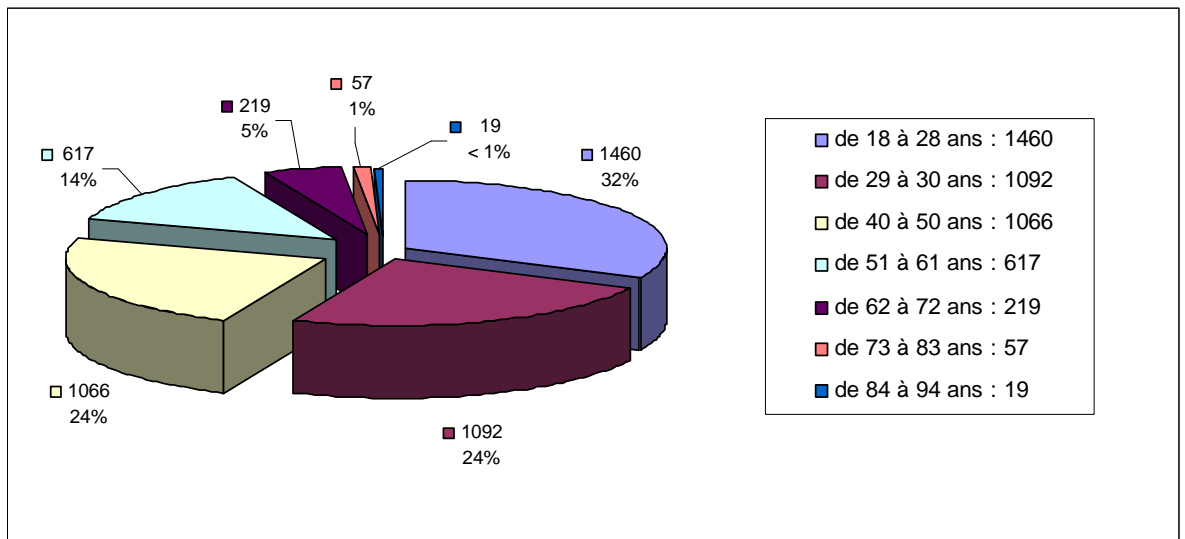
Les incivilités diminuent au vu de la diminution des infractions pour conduite inconvenante (-16.7 %) et de celles pour violation des mise à ban (-29.6 %).

• Criminalité sous différents critères

1. Sexe

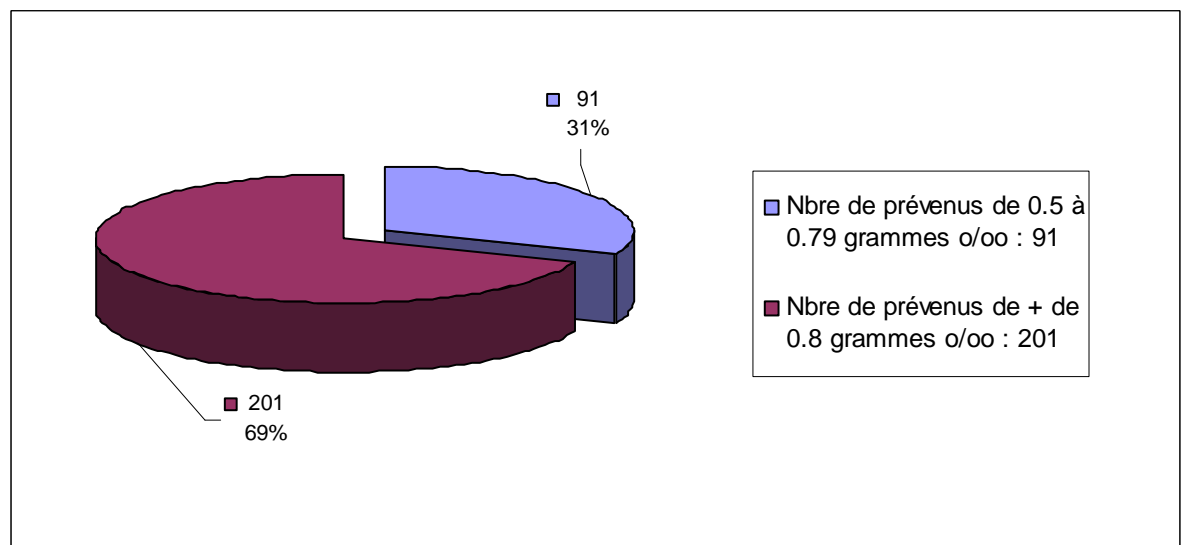


2. Age

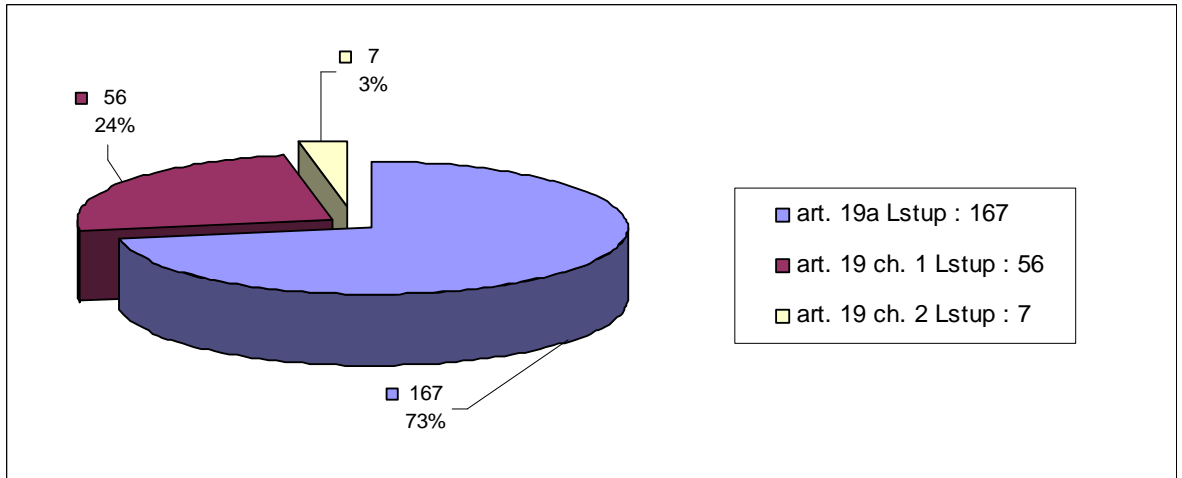


- **Infractions particulières**

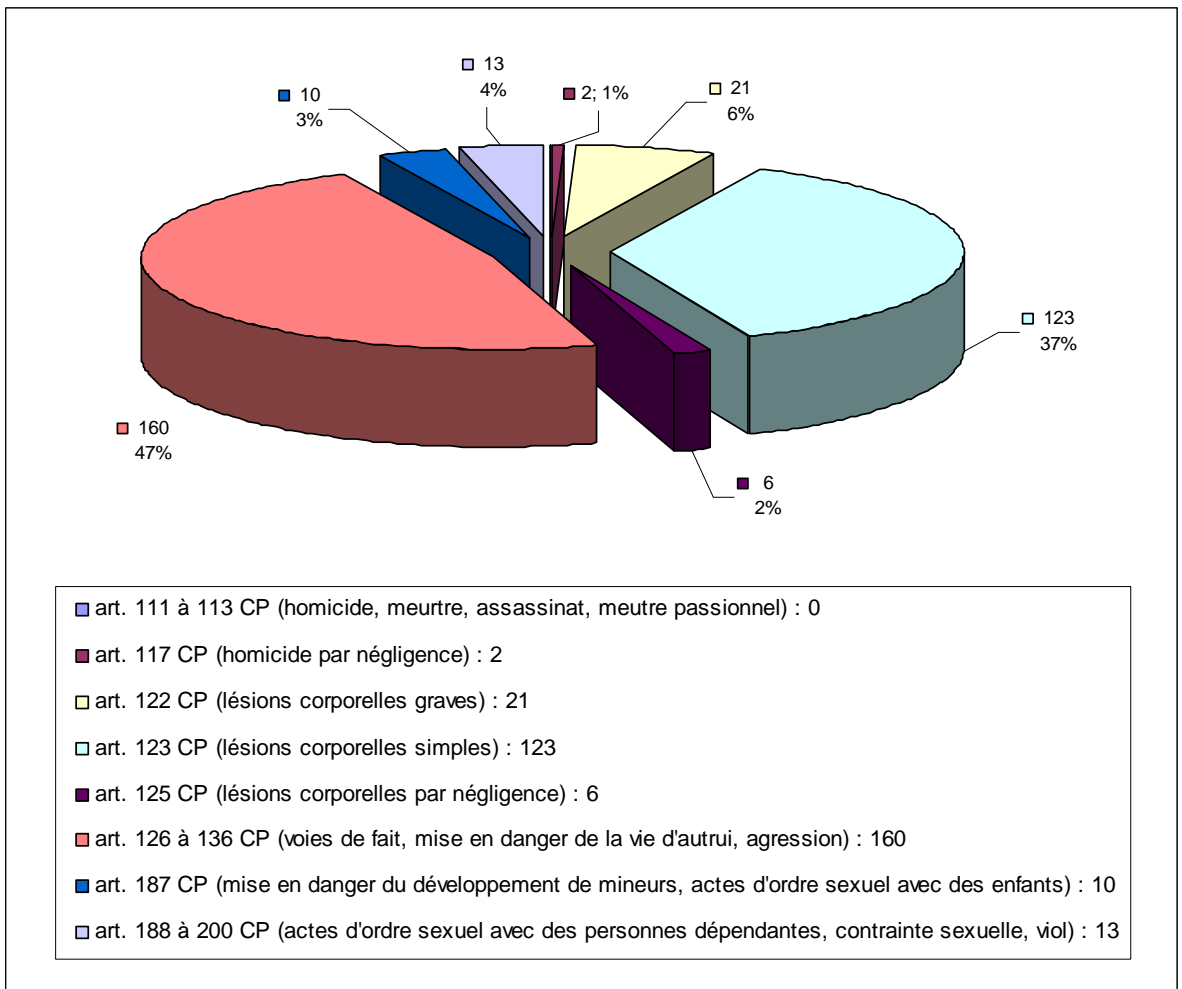
1. Ivresse



2. Loi sur les stupéfiants



- **Infractions contre la vie, l'intégrité physique et sexuelle**



2. Liquidation des affaires

Nombre de personnes ayant bénéficié des codes de liquidation suivants :

a. Jugements / décisions

• ordonnances de condamnation	2616
• non-lieu (classements sans suite ou par opportunité)	239
• décisions de for	42
• jonctions / disjonctions	101
• sûretés impayées (classements)	11
• modifications jugements (26 LiCPS)	0
• dessaisissements	46

b. Renvois

• à l'Office des juges d'instruction	
➤ instruction c / auteurs connus	197
➤ instruction c / inconnus	1645
• au Tribunal de première instance	
➤ Juge pénal	772
➤ Tribunal correctionnel	15
• au Tribunal cantonal	
➤ Chambre d'accusation	0
➤ Cour criminelle	4

c. Renvois 26 LiCPS

• au Tribunal de première instance	
➤ Juge pénal	453
➤ Tribunal correctionnel	0
• au Tribunal cantonal	
➤ Cour pénale	0
➤ Cour criminelle	0

d. Dossiers en cours

Au 31.12.2010, 306 affaires étaient pendantes (contre 319 en 2009).

e. Enfin, sur les 2616 ordonnances de condamnation délivrées par le Ministère public, 89 ont été frappées d'opposition, ce qui ne représente qu'un taux de 3.4 % et ce qui démontre l'efficacité de cette procédure.

3. Autres activités

3.1 En 2010, le Ministère public a ouvert et conduit avec la Police judiciaire, 169 enquêtes préliminaires de police, soit 10 de plus qu'en 2009, comportant notamment 8 surveillances téléphoniques. Plusieurs auditions ont été menées par les magistrates du Ministère public.

3.2 Celles-ci ont soutenu l'accusation devant les diverses instances pénales de jugement, en comparaisant dans une audience devant le Juge pénal, 14 devant le Tribunal correctionnel, 5 devant la Cour criminelle, 3 devant la Cour pénale et une devant la Cour de cassation. Elles ont en outre retenu des conclusions écrites dans de nombreux procès de première ou deuxième instance, déposé des mémoires écrits et des prises de position dans les affaires traitées par la Chambre d'accusation (demandes de mise en liberté provisoire, recours contre les ordonnances de classement, contre les décisions des Juges d'instruction notamment).

3.3 Les magistrates ont pris part aux diverses réunions et assemblées des organes et associations suisses de la poursuite pénale (CAPS, CAPP, Conférence suisse des Procureurs, Société Suisse de Droit pénal).

3.4 Les magistrates du MP ont suivi des cours de formation au CPP à l'Ecole romande de magistrature pénale (ermp) à Neuchâtel, à raison de 6 modules de 2 jours chacun.

Le Ministère public a poursuivi sa participation au groupe de travail sur les nouveaux locaux des autorités judiciaires, dont les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2010.

La solution choisie et mise en œuvre a été de maintenir le MP sur le site du château à Porrentruy et de le scinder entre les locaux se trouvant actuellement dans le Pavillon de la Princesse Christine et ceux aménagés dans l'ancien appartement du géôlier. Cette solution ne peut être que provisoire pour le Ministère public car le nouveau CPP impose une proximité entre le Ministère public et la police judiciaire.

Le Ministère public s'est occupé de l'aménagement des nouveaux locaux en mobilier et en équipement informatique.

Le Ministère public et l'OJI, en collaboration étroite avec leurs homologues neuchâtelois, ont élaboré toutes les directives d'application du CPP. Un grand merci à nos collègues du canton de Neuchâtel pour leur implication très importante dans ce processus.

Le Ministère public et l'OJI ont également œuvré à la mise en application concrète du CPP en collaboration avec l'état-major de la POC.

III. CONCLUSIONS

La mise en place du CPP a requis beaucoup de temps et d'énergie tant au Ministère public qu'à l'Office des juges d'instruction, qui s'est très fortement impliqué dans ce processus.

Malgré cette charge supplémentaire de travail, le Ministère public n'a pas accumulé de retard en fin d'année 2010. Ce bon résultat est la conséquence d'une implication en temps particulièrement soutenue des magistrates.

La Procureure générale et la Substitute remercient chaleureusement l'OJI pour sa participation soutenue à la mise en place du CPP.

Elles remercient, pour leur collaboration et leur grande disponibilité, la Police cantonale, en particulier la Police judiciaire qui, malgré les circonstances, ont démontré une grande efficacité, ainsi que les divers services de l'Etat avec lesquels elles ont entretenu des relations. Elles saluent enfin l'excellent travail accompli par les collaboratrices de la Chancellerie du Ministère public, permettant ainsi, dans une très bonne ambiance de travail, d'assurer le fonctionnement efficace de l'institution.

Geneviève Bugnon
Procureure générale

RAPPORT DES JUGES D'INSTRUCTION POUR L'ANNEE 2010

I. Généralités

L'année 2010 a vu une nette augmentation du nombre d'instructions à traiter. Malgré ce fait et le fait qu'il a fallu consacrer de nombreuses heures en vue de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale, la liquidation des dossiers a pu être menée de manière efficace. On constate en fin d'année que le nombre d'affaires en cours est quasi identique à l'année précédente.

Aucun changement n'est intervenu au niveau des magistrats et du personnel de l'Office des juges d'instruction durant cette année.

2010 marque la fin de l'Office des juges d'instruction en raison de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2011, du code de procédure pénale suisse. Les magistrats et les employés de l'Office des juges d'instruction intègrent le Ministère public actuel.

II. Les chiffres

INSTRUCTIONS CONFIEES A LA JUGE SEVERINE STALDER

La liste annexée laisse apparaître 981 affaires entrées (dont 834 ont été suspendues, attendu que le prévenu est inconnu) auxquelles s'ajoutent 24 affaires non liquidées précédemment. En fin d'année, il reste 62 affaires en cours dont 25 entrées avant le 1^{er} janvier 2010.

Durant l'année 2010, 20 personnes ont été placées en détention préventive.

Concernant les commissions rogatoires, 15 affaires ont été traitées en cours d'année.

INSTRUCTIONS CONFIEES AU JUGE JEAN CREVOISIER

La liste annexée laisse apparaître 827 affaires entrées (dont 748 ont été suspendues, attendu que le prévenu est inconnu) auxquelles s'ajoutent 25 affaires non liquidées précédemment. En fin d'année, il reste 64 affaires en cours dont 25 entrées avant le 1^{er} janvier 2010.

Durant l'année 2010, 10 personnes ont été placées en détention préventive.

Concernant les commissions rogatoires, 15 affaires ont été traitées en cours d'année.

Durant l'année 2010, les juges d'instruction se sont occupés, avec les représentants du Ministère public, de la mise en place de la nouvelle structure du Ministère public pour le 1^{er} janvier 2011.

Le juge d'instruction Jean Crevoisier a siégé en 2010 au bureau de la Conférence des autorités de poursuites pénales de Suisse romande, Berne francophone et du Tessin (CAPP). Le canton du Jura a d'ailleurs organisé, en septembre 2010, l'assemblée générale de la CAPP.

Le juge d'instruction Jean Crevoisier a en outre présidé le groupe de travail "Tribuna" en vue notamment des modifications à apporter au programme de gestion des affaires pénales et civiles à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédures civile et pénale.

La juge d'instruction Séverine Stalder a participé aux séances et activités du groupe coordination violence. Elle s'est également chargée de la rédaction et la correction, avec les autorités judiciaires neuchâteloises, des nouveaux formulaires nécessaires en raison du nouveau code de procédure.

Durant l'année 2010, les deux juges d'instruction ont également siégé en qualité de juges non permanents du Tribunal cantonal.

La juge d'instruction

Séverine Stalder

Le juge d'instruction

Jean Crevoisier

Affaires confiées à la juge Séverine Stalder

Nombre d'affaires traitées

	2009	2010
Affaires entrées en cours d'exercice 2010	727	981
Affaires pendantes entrées les années précédentes au 1.1.2010	53	24
Affaires liquidées en 2010	723	943
Dont affaires liquidées par suspension – prévenu inconnu	620	834
Affaires 2010 en cours au 31.12.2010	45	37
Affaires des années précédentes au 1.1.2010 en cours au 31.12.2010	12	25

Nombre de prévenus ayant bénéficié des codes de liquidation suivants

	2009	2010
Renvois à la Chambre d'accusation	11	5
Suspension – prévenu absent	6	8
Suspension – prévenu inconnu	620	834
Dessaisissement	49	26
Jonctions	38	85
Clôture – renvoi au Ministère public	32	21
Ordonnances de condamnation	21	15

Affaires confiées au juge Jean Crevoisier

Nombre d'affaires traitées

	2009	2010
Affaires entrées en cours d'exercice 2010	792	827
Affaires pendantes entrées les années précédentes au 1.1.2010	68	25
Affaires liquidées en 2010	798	788
Dont affaires liquidées par suspension – prévenu inconnu	668	748
Affaires 2009 en cours au 31.12.2010	43	39
Affaires des années précédentes au 1.1.2010 en cours au 31.12.2010	19	25

Nombre de prévenus ayant bénéficié des codes de liquidation suivants

	2009	2010
Renvois à la Chambre d'accusation	12	6
Suspension – prévenu absent	7	3
Suspension – prévenu inconnu	668	748
Dessaisissement	30	18
Jonctions	100	48
Clôture – renvoi au Ministère public	42	48
Ordonnances de condamnation	5	16

**RAPPORT DU TRIBUNAL DES MINEURS
POUR L'ANNEE 2010**

I. Généralités

A l'instar des autres instances judiciaires, le Tribunal des mineurs a été associé, pendant plusieurs mois de 2010, à la mise en place du nouveau droit de procédure fédérale, respectivement à l'élaboration d'une loi cantonale d'application. Tout cela a pu se faire en douceur dans la mesure où la PPMin n'a fait que reprendre, pour l'essentiel, le système choisi par le législateur jurassien lors de l'entrée en souveraineté. Le principal élément nouveau consiste en l'apparition de la partie plaignante dans les procédures concernant les mineurs, ce qui va impliquer un surcroît d'activité judiciaire puisqu'il s'agira de l'entendre et de statuer sur ses prétentions. Sans vouloir tirer des plans sur la comète, l'on a estimé que l'infrastructure actuelle du Tribunal des mineurs, stable depuis une trentaine d'années, serait en mesure d'absorber ce surcroît de travail, ce qui pourra être rapidement vérifié en 2011 et 2012.

A ce sujet, il faut souligner l'excellente collaboration qui a régné entre le Service Juridique, compétent pour l'élaboration des lois, et le praticien qu'est le Juge des mineurs.

A noter encore, toujours dans les généralités, les changements de dénominations pour les intervenants judiciaires du Tribunal de mineurs : le Président du Tribunal des mineurs devient le Juge des mineurs et, du côté du Ministère public, l'Avocate générale des mineurs devient Procureure des mineurs.

II. Activité judiciaire

Elle est pratiquement semblable à celle qui a été décrite en 2009.

435 affaires ont fait l'objet d'un traitement, soit une quinzaine de plus que l'année précédente.

Il y a eu toutefois plus de décisions rendues qu'en 2009. On se rappellera en effet que passablement de dossiers avaient été constitués en automne 2009 et n'avaient pu faire l'objet d'un traitement durant cette année-là, ce qui explique l'augmentation des décisions en 2010. Le corollaire veut que le nombre d'affaires en cours, qui était de 165 à fin 2009, passe à 139 à fin 2010.

La répartition des affaires par district veut que Delémont et Porrentruy voient tous deux augmenter les affaires les concernant, alors que les Franches-Montagnes sont un tout petit peu moins sollicitées.

Les proportions filles-garçons restent identiques à celles de l'année précédente.

S'agissant des décisions proprement dites, au nombre de 289, on notera la tenue d'une quarantaine d'audiences, auxquelles se sont ajoutées 4 séances du Tribunal collégial.

Il y a eu passablement de classements pour raison d'inopportunité, soit près de 80, alors qu'il n'y en avait eu que 33 lors de l'année précédente.

Les médiations restent présentes, au nombre d'une dizaine chaque année.

En ce qui concerne les peines et mesures, il n'y a pour ainsi dire pas de changement non plus. Les réprimandes, prestations personnelles, les cours d'éducation routière et les amendes fermes restent les sanctions les plus utilisées.

Pas ou peu de changement non plus en ce qui concerne le genre d'infractions à traiter par le Tribunal des mineurs, si ce n'est qu'une opération policière menée sur le Val Terbi a conduit le Juge à s'occuper de 95 cas découlant de la Loi fédérale sur les stupéfiants contre un peu moins de la moitié l'année précédente. La grande majorité des cas dénoncés sont constitutifs de simples contraventions – usage de cannabis – sachant tout de même que quelques individus ont été sanctionnés pour avoir approvisionné leurs camarades – remise ou vente de cannabis -. On dira aussi que l'âge de ces jeunes gens correspond à celui des classes terminales de la scolarité obligatoire ce qui est et reste inquiétant pour le Juge. On saluera ici l'opportunité et l'adéquation de l'action policière qui s'est déroulée dans le Val Terbi. Elle a permis de mettre le doigt sur des difficultés adolescentes que les autorités politiques subodoraient, tout en restant impuissantes face à elles. Peut-être bien que cette procédure pénale alimentera la réflexion et permettra de trouver, en amont et dans le cadre de la prévention générale, des solutions autres que répressives.

III. Service social

Du côté du Service social, il y a stabilité aussi, si ce n'est que les dossiers en cours d'exécution ont passé de 47 à 54 en un an. Les enquêtes sociales qui, il faut le rappeler, précèdent la décision judiciaire, restent bien là, passant, quant à elles, de 28 en 2009 à 33 en 2010.

IV. Personnel du Tribunal

On relèvera que le Tribunal des mineurs a accueilli successivement Mmes Maryvonne Pic Jeandupeux, des Breuleux, Ela Hazinedar, de Neuchâtel, Laetitia Girardin, de Delémont, et M. Nicolas Fridez, de Fontenais, pour un stage d'avocat (e) d'une durée d'un mois. En outre, Mme Elodie Schaffner, de Courroux, a effectué un stage d'une durée de cinq mois, en qualité d'assistante sociale, auprès du Service social du Tribunal des mineurs.

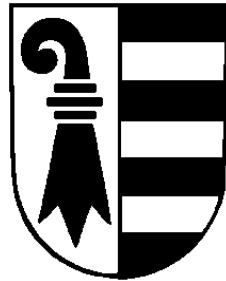
Le Juge des mineurs :

Yves Richon

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

TRIBUNAL DES MINEURS

STATISTIQUE 2010





REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
TRIBUNAL DES MINEURS

STATISTIQUE 2010

<u>DENONCIATIONS ET PLAINTES</u>	2010	2009
en cours au 1.1.2010	165	124
affaires enregistrées	263	278
dessaisissements	<u>7</u>	<u>18</u>
total	435	420
nombre de jugements	289	237
en cours au 31.12.2010	139	165
dessaisissements	<u>7</u>	<u>18</u>
	435	420

REPARTITION PAR DISTRICT

District de <u>Delémont</u>	262	60.23%	239	56.90%
dont Delémont-Ville	47		52	
District de <u>Porrentruy</u>	105	24.14%	93	22.14%
dont Porrentruy-Ville	19		25	
District des <u>Franches-Montagnes</u>	48	11.03%	53	12.62%
dont Saignelégier	7		12	
Autres cantons	9	2.07%	20	4.76%
France	11	2.53%	12	2.86%
Autres pays	0	0.00%	3	0.71%

REPARTITION PAR SEXE

MINEURS	(10 - 18 ans)	435	420
filles		61 14.02%	58 13.81%
garçons		374 85.98%	362 86.19%

	2010		2009	
<u>NBRE DE SEANCES TRIBUNAL COLLEGIAL</u>	4		3	
<u>VISITE D'INSTITUTION/JOURNEE D'ETUDE</u>	0		0	
<u>ENQUETES</u>				
détention provisoire	3		2	
enquêtes sociales	33		28	
expertise psychologique et d'orientation professionnelle	2		0	
<u>DECISIONS</u>				
1) <u>clôture d'enquête et jugements</u>				
nombre de jugements	289		237	
- procédure écrite	248	85.81%	212	89.45%
- procédure orale	41	14.19%	25	10.55%
refus de suivre et classement	79		33	
non-lieu	19		5	
médiation	10		11	
classement après médiation	7		8	
révocation de sursis	0		1	
prolongation de sursis	0		0	
non-révocation de sursis	0		0	
conversions	2		1	
2) <u>décisions d'exécution</u>				
fins de mesure	11		11	
- surveillance	0		1	
- assistance personnelle	7		7	
- placement	1		1	
- personne d'accompagnement	3		2	
- patronage (ancien droit)	0		0	
libération conditionnelle après une peine	0		0	
révocation libération conditionnelle	0		0	
non-révocation libération conditionnelle	0		0	
transfert disciplinaire	4		2	

	2010	2009
<u>OPPOSITIONS</u>	8	1
<u>RECOURS</u>	1	0
instruction	1	0
jugement	0	0
exécution	0	0
<u>PEINES ET MESURES DE PROTECTION</u>		
réprimande	35	37
prestation personnelle	85	73
prestation personnelle avec sursis	0	2
cours d'éducation routière	18	20
amende avec sursis	6	2
amende sans sursis	42	49
privation de liberté avec sursis	6	5
privation de liberté sans sursis	0	0
personne d'accompagnement	8	9
surveillance	0	0
assistance personnelle	7	5
traitement ambulatoire	0	0
placement en maison ouverte d'éducation	4	2
placement en maison fermée d'éducation	1	0
placement en maison ouverte de traitement	0	0
placement en maison fermée de traitement	0	0
changement de mesure	2	0
<u>RECIDIVES</u>		
une récidive (mineur ayant fait l'objet d'une 2ème condamnation)	9	10
deux récidives	3	2
trois récidives et plus	0	0
Total	12	12
récidive(s) après une peine	12	10
récidive(s) après un placement	0	0
récidive(s) après une surveillance	0	0
récidive(s) après une assistance personnelle	0	2
Total	12	12

	2010		2009		
<u>INFRACTIONS</u>					
A) <u>CODE PENAL</u>					
Titre :					
I	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69	15.86%	57	13.57%
II	Infractions contre le patrimoine	121	27.82%	134	31.90%
III	Infractions contre l'honneur	4	0.92%	5	1.19%
IV	Crimes ou délits contre la liberté	9	2.07%	13	3.10%
V	Infractions contre l'intégrité sexuelle	17	3.91%	12	2.86%
VII	Crimes ou délits créant un danger collectif	12	2.76%	13	3.10%
IX	Crimes ou délits contre les communications publiques	0	0.00%	0	0.00%
XI	Faux dans les titres	1	0.23%	4	0.95%
XV	Infractions contre l'autorité publique	0	0.00%	0	0.00%
XVII	Crimes ou délits contre l'administration de la justice	0	0.00%	1	0.24%
B)	<u>LF STUPEFIANTS</u>	95	21.84%	47	11.19%
C)	<u>LEtr (Loi fédérale sur les étrangers)</u>	2	0.46%	1	0.24%
D)	<u>LCR</u>				
	- vol d'usage	11	2.53%	13	3.10%
	- autres infractions	47	10.80%	74	17.62%
E)	<u>LOI CANTONALE</u>				
	Li CPS	11	2.53%	22	5.24%
F)	<u>DIVERS</u>	36	8.28%	24	5.71%
<u>INTERVENTIONS CIVILES</u>					
	auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	28		31	

N.B. Nous ne comptons qu'une seule infraction lorsque le mineur a commis plusieurs infractions du même genre.

SERVICE SOCIAL

DU TRIBUNAL DES MINEURS DU JURA

STATISTIQUE 2010





SERVICE SOCIAL DU TRIBUNAL DES MINEURS DU JURA

STATISTIQUE 2010

	2010	2009
<u>FIN DE MESURES</u>	<u>11</u>	<u>11</u>
<u>Echéance légale :</u>	<u>9</u>	<u>5</u>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	6	4
- placement	0	0
- personne d'accompagnement	3	1
- patronage (ancien droit)	0	0
<u>Rapports :</u>	<u>2</u>	<u>5</u>
- surveillance	0	1
- assistance personnelle	1	3
- placement	1	1
<u>Majorité :</u>	<u>0</u>	<u>1</u>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	0	1
- placement	0	0
<u>RAPPORTS D'ENQUETES SOCIALES</u>	33	28
<u>DECISIONS SURVENUES EN COURS D'ANNEE</u>	<u>23</u>	<u>21</u>
<u>Mineurs</u>		
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	7	5
- personne d'accompagnement	9	9
- traitement ambulatoire	0	0
- placement en maison ouverte d'éducation	4	2
- placement en maison fermée d'éducation	1	0
- placement en maison ouverte de traitement	0	0
- placement en maison fermée de traitement	0	0
- placement provisionnel	2	4
- placement en observation	0	1
<u>INTERVENTIONS CIVILES</u>		
auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	28	31

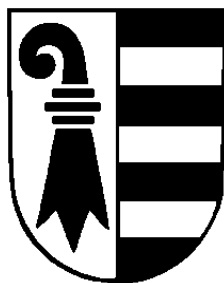
2010**2009****TOTAL DE DOSSIERS D'EXECUTION
DE MESURES AU 31.12.2010****54****47****Mineurs**

- surveillance	0	0
- assistance personnelle	30	30
- traitement ambulatoire	0	0
- placement en maison ouverte d'éducation	4	4
- placement en maison fermée d'éducation	1	0
- placement en maison ouverte de traitement	0	0
- placement en maison fermée de traitement	0	0
- personne d'accompagnement	19	13
- patronage (ancien droit)	0	0

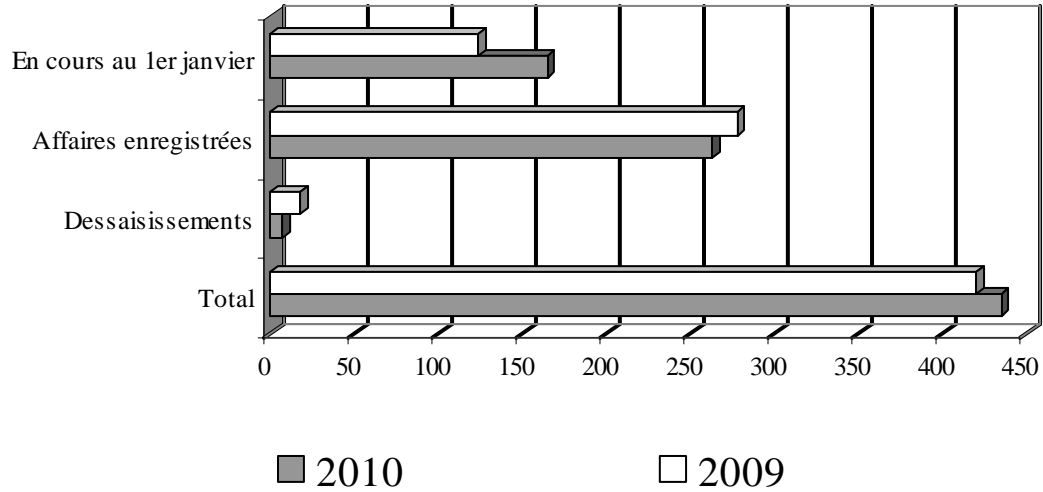
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

TRIBUNAL DES MINEURS

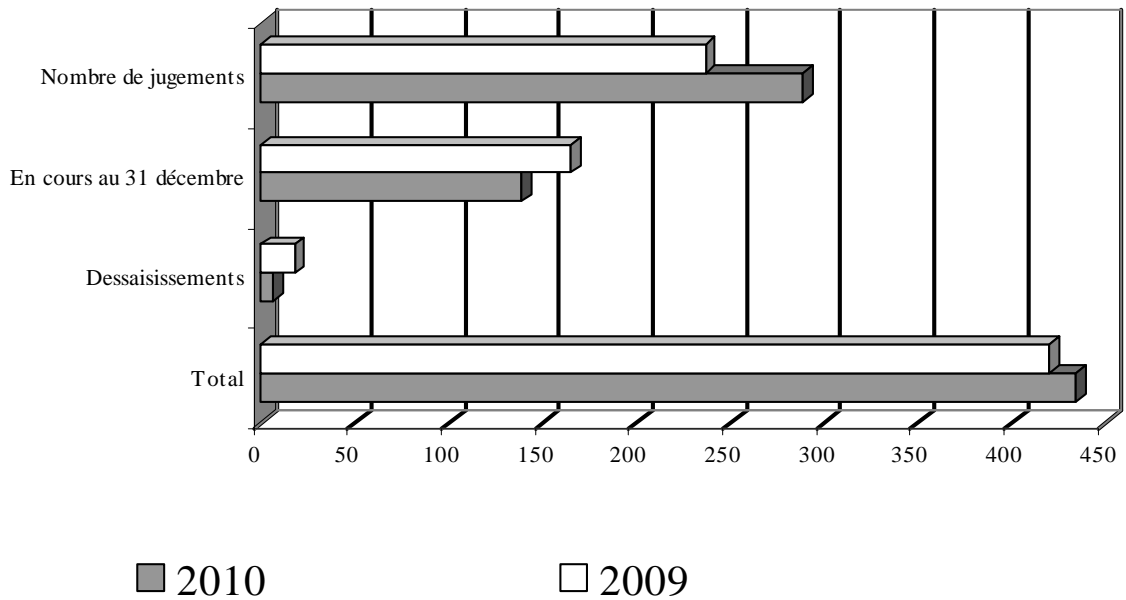
GRAPHIQUES



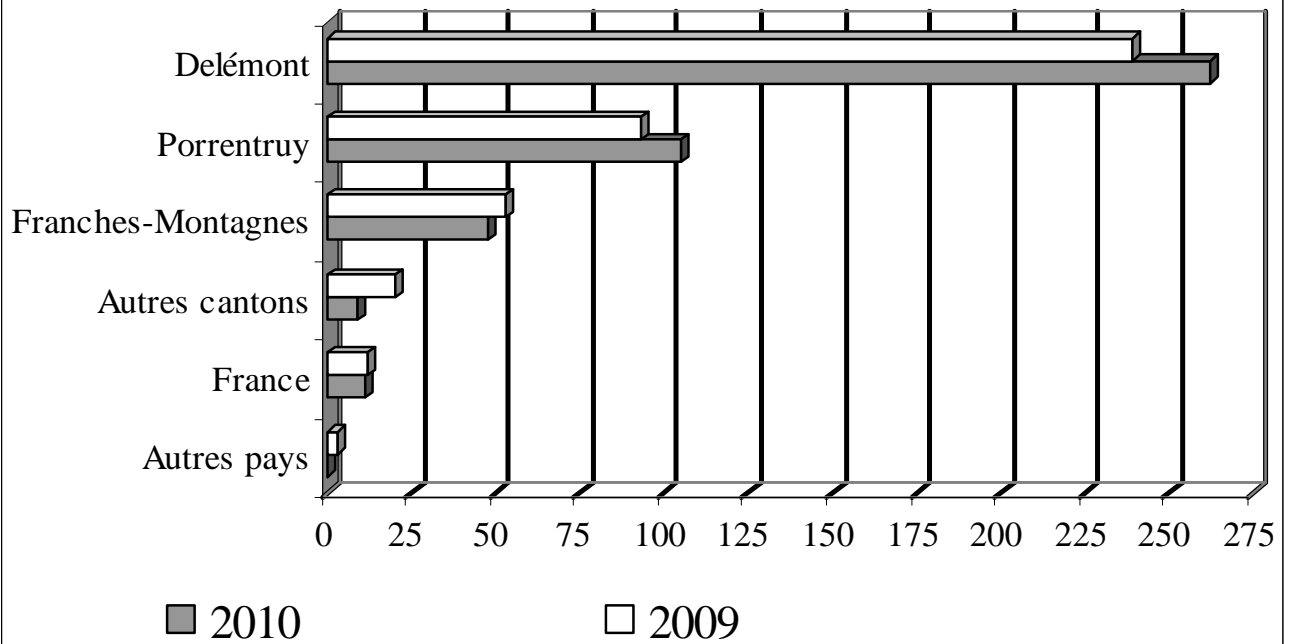
Dénonciations et plaintes Affaires enregistrées



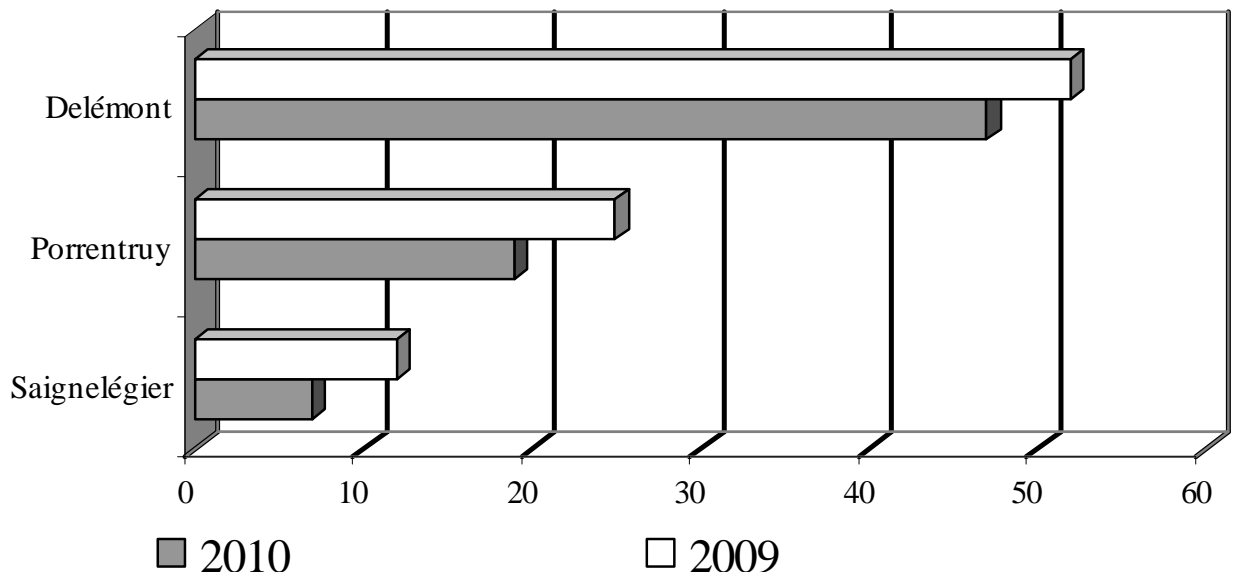
Dénonciations et plaintes Nombre de jugements



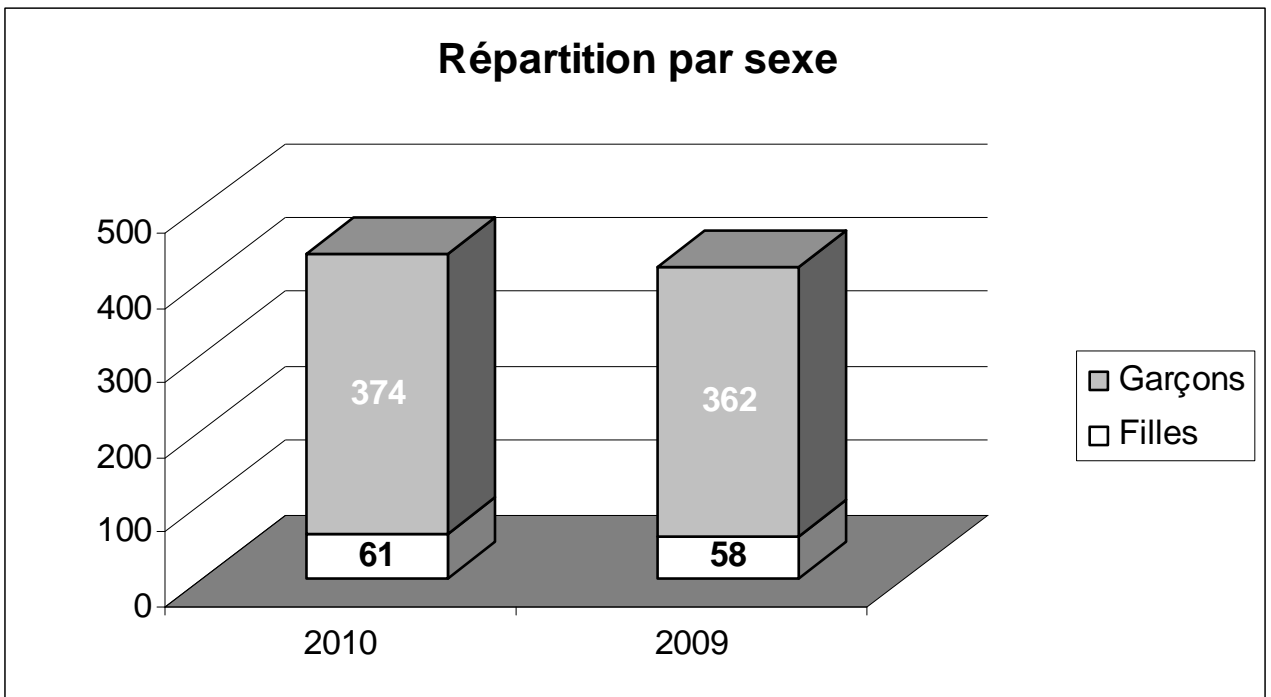
Répartition par district

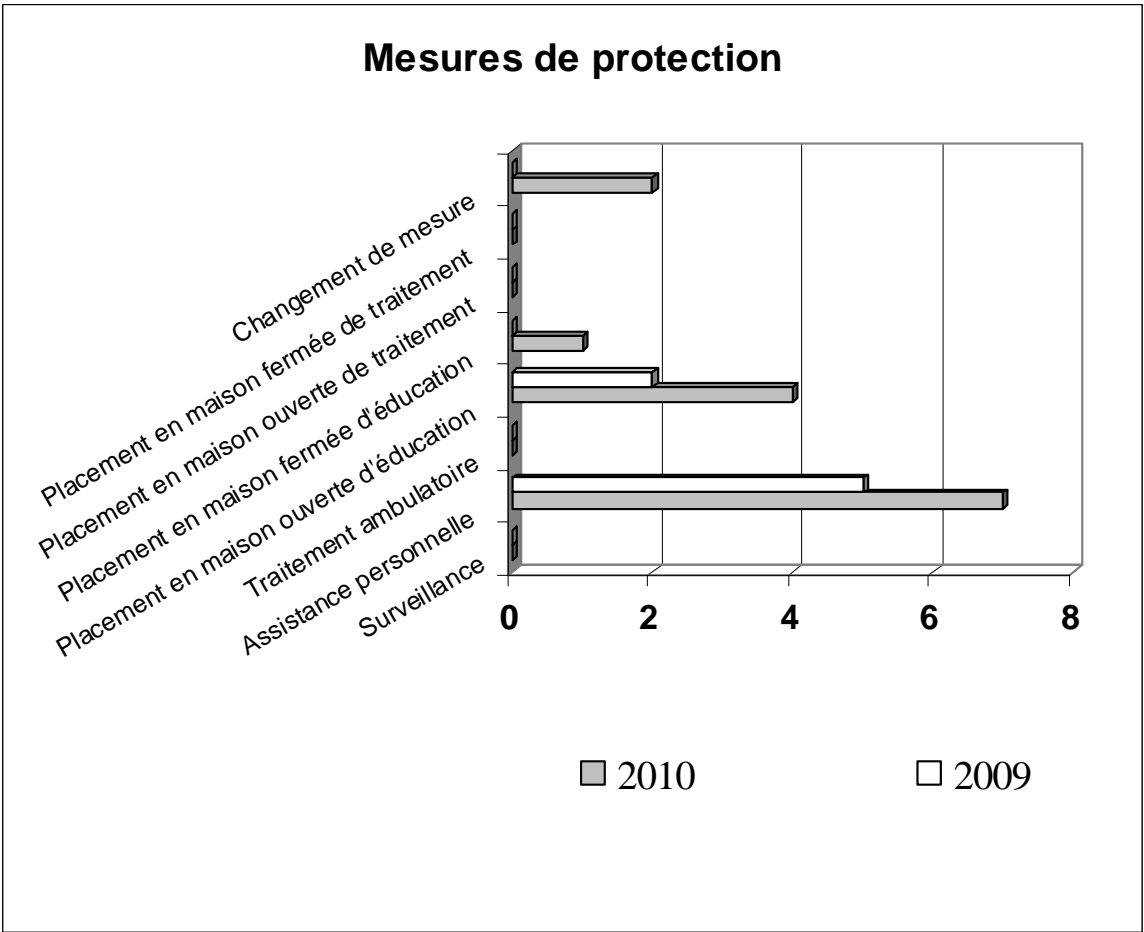
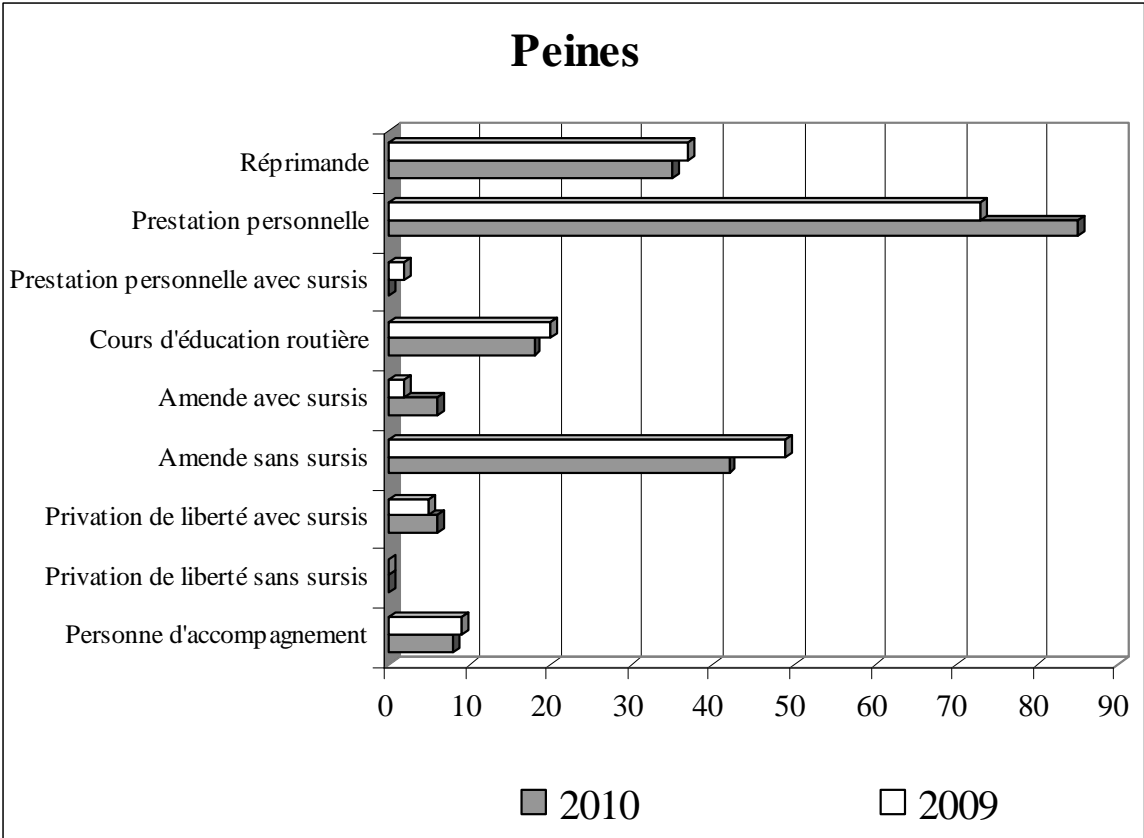


Répartition par chefs-lieux

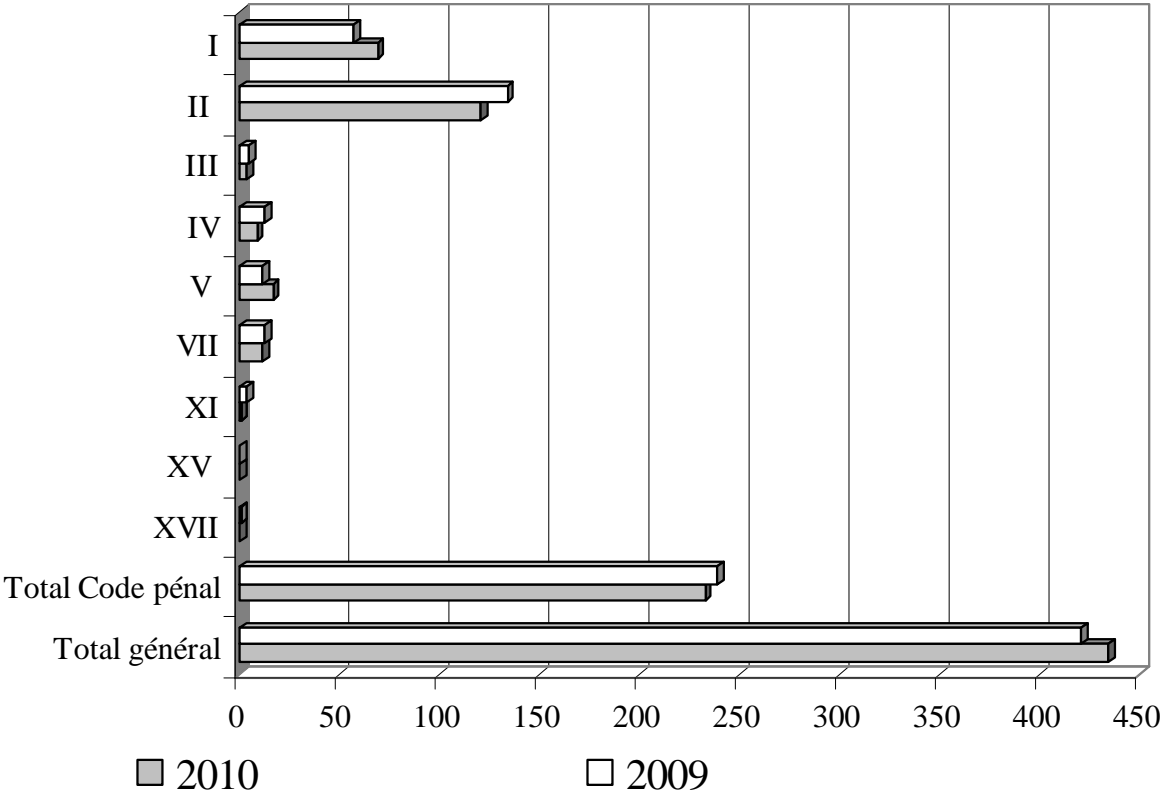


Répartition par sexe

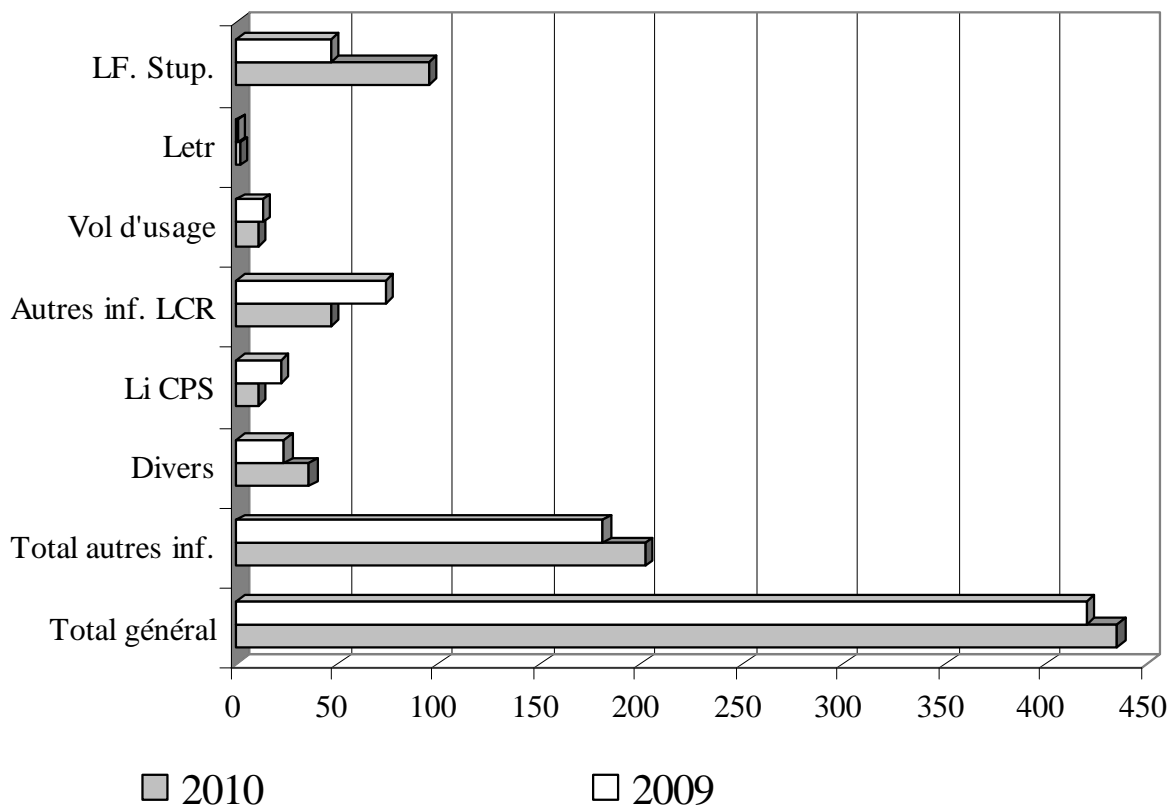




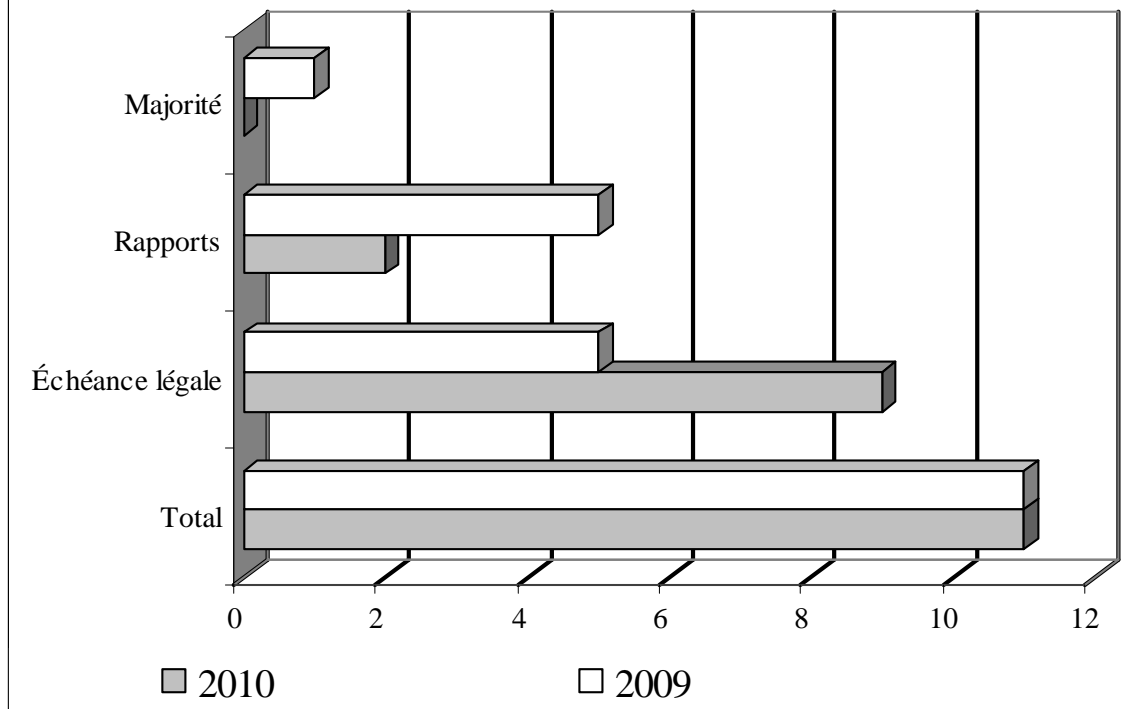
Infractions - Code pénal

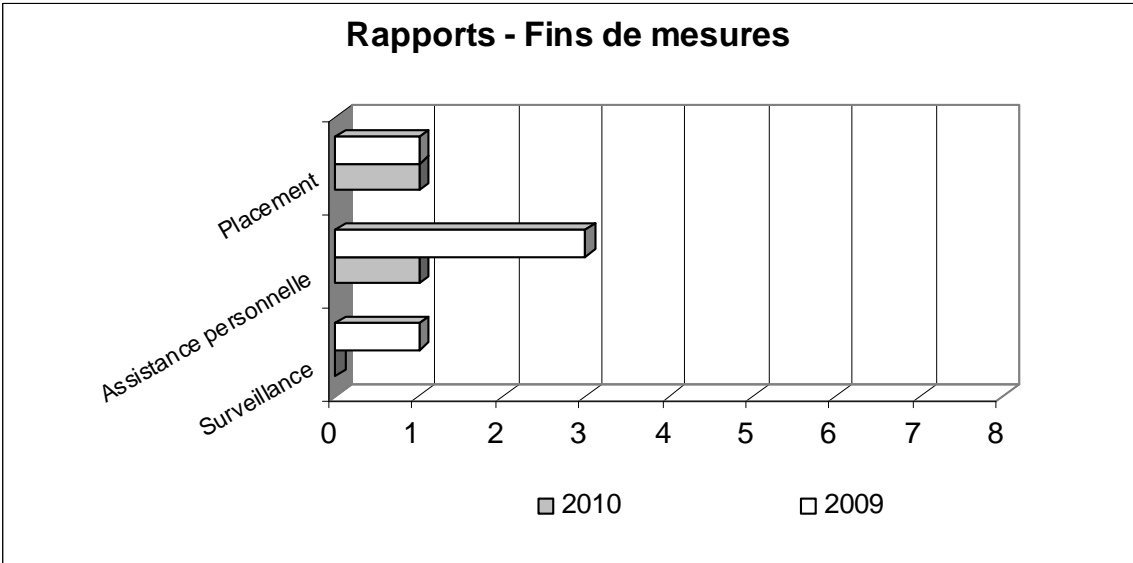
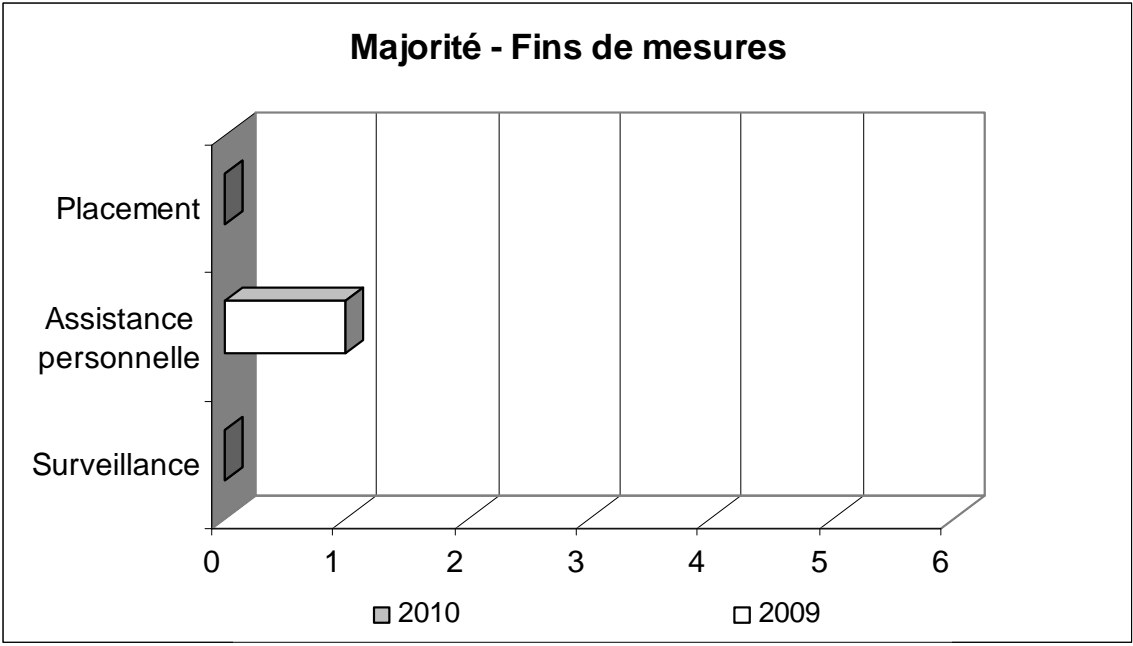


Autres infractions



Fins de mesures

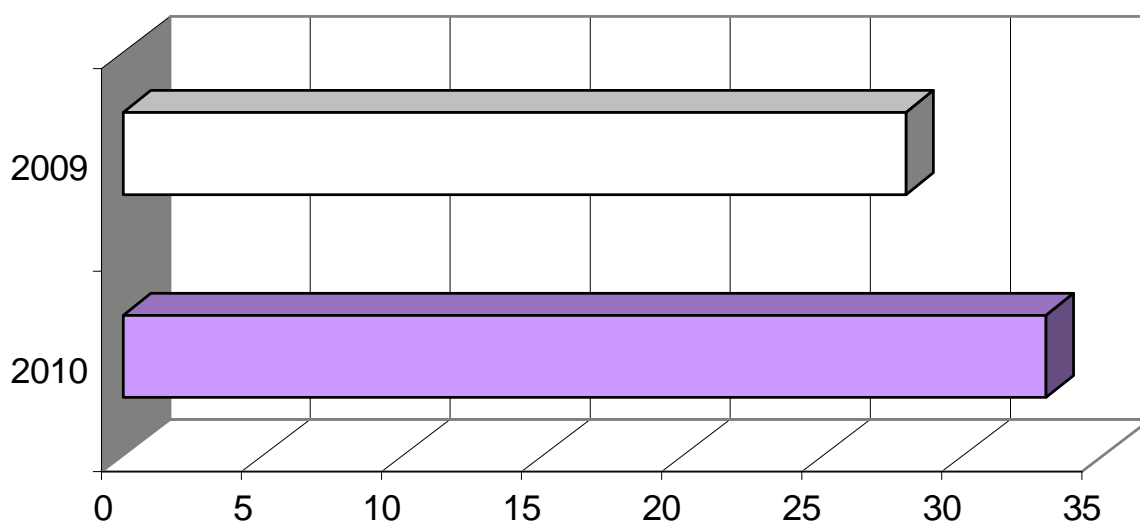




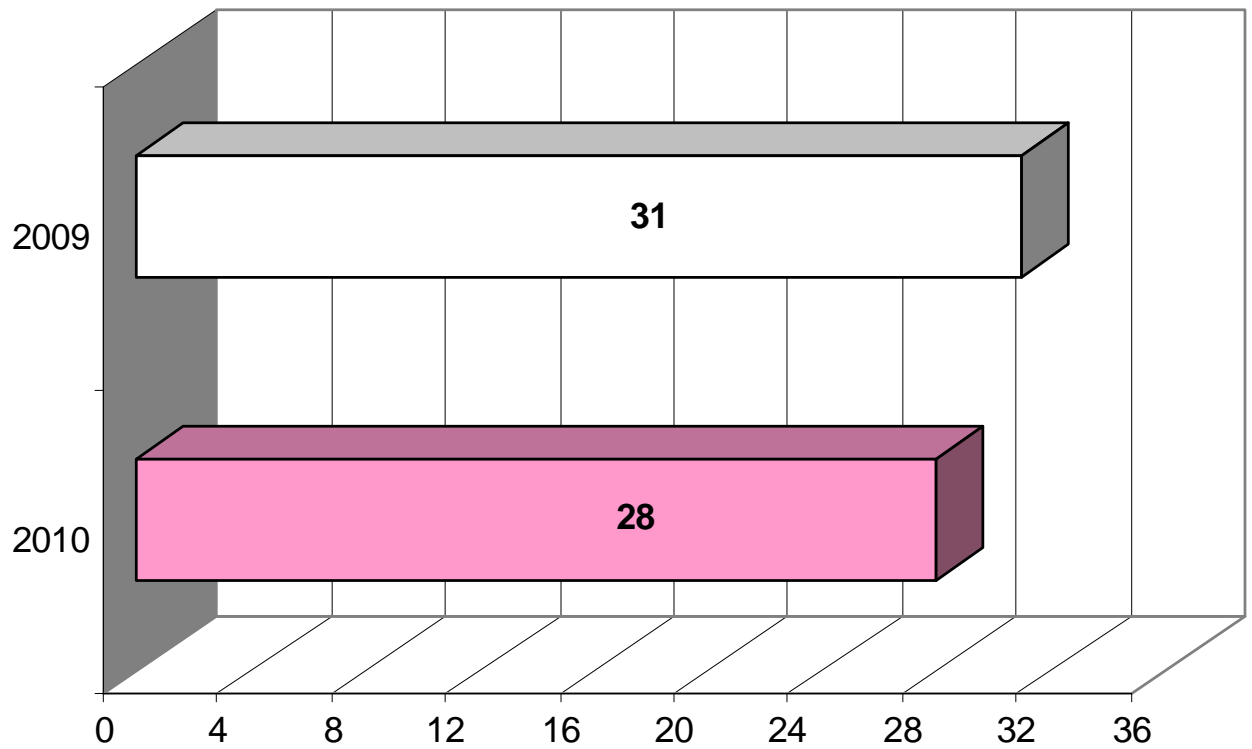
Echéance légale - Fins de mesures



Rapports d'enquêtes sociales



Interventions civiles - Auditions d'enfants



Dossiers d'exécution MINEURS

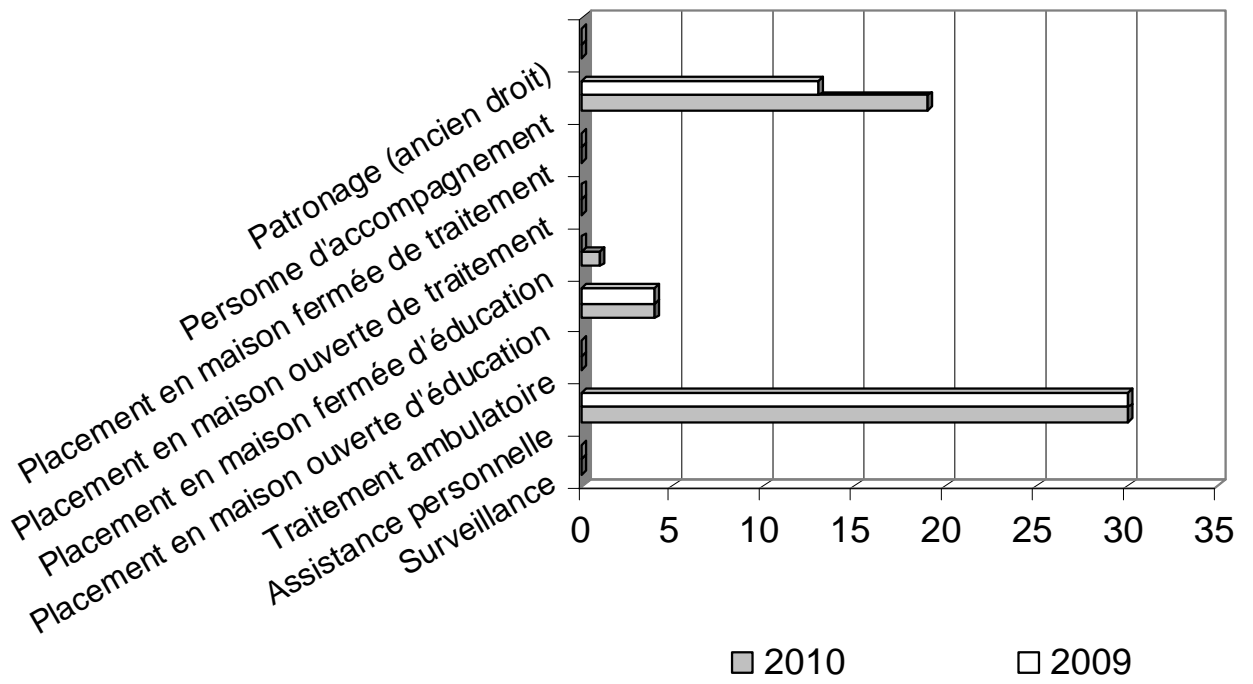


TABLE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

Ach	Assurance-chômage
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AF	Allocations familiales
AFA	Allocations familiales dans l'agriculture
AM	Assurance-militaire
AMAL	Assurance-maladie
APG	Allocations pour perte de gain
ass. éduc.	assistance éducative
Cpa	Code de procédure administrative
CPC	Code de procédure civile
CPH	Conseil de prud'hommes
CPP	Code de procédure pénale
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage
LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
Li	Loi introductive
LI	Loi d'impôt
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
LTM	Loi sur le Tribunal des mineurs
PC	Prestations complémentaires
PPMin	Procédure pénale applicable aux mineurs
TBLF	Tribunal des baux à loyer et à ferme

TABLE DES MATIERES

	Pages
I. Tribunal cantonal	1
Rapport du président.....	1
Nombre d'affaires introduites	6
Nombre d'affaires liquidées	6
Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année	7
Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 1989 à 2010	7
A. Cour constitutionnelle.....	8
B. Cour civile	8
C. Chambre administrative	10
D. Chambre des assurances.....	13
E. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances	15
1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie	15
2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents.....	15
F. Cour des poursuites et faillites.....	16
G. Chambre d'accusation.....	18
H. Cour pénale.....	20
I. Cour criminelle.....	21
J. Cour de cassation.....	22
K. Commission des examens d'avocat.....	22
L. Commission des examens de notaire.....	23
M. Commissions de conciliation en matière de bail.....	23

II. Tribunal de première instance	25
Rapport du président.....	25
III. Procureure générale	35
Rapport de la procureure générale	35
IV. Office des juges d’instruction	45
Rapport des juges d’instruction.....	45
V. Tribunal des mineurs	49
Rapport du président.....	49
Table des abréviations	75
Table des matières.....	76